Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8670487
Centre d'intérêt: 914

Québec (Province) Comité provincial d'éducation populaire dans les commissions scolaires régionales.

Rapport du Comité provincial d'éducation populaire dans les commissions scolaires régionales. 1, Pour une politique intégrée de l'éducation populaire au Québec / Yvon Laviolette. -- Québec : Editeur officiel du Québec, 1977.
iii, 109 f. ; 28 cm.

Code: 38-1100.

Vedette(s)-secondaire(s): Laviolette, Yvon

Descripteur(s): Education populaire * Commission scolaire régionale * Service de l'éducation des adultes * Rôle de la commission scolaire * Rôle du gouvernement * Etudiant adulte * Clientèle * Méthode d'enseignement * Politique gouvernementale * Education des adultes

Au colloque sur l'éducation populaire tenu en mars 1975, les responsables de ce champ de formation dans les commissions scolaires régionales demandèrent la création d'un comité provincial dont l'objectif principal serait de proposer une politique en éducation populaire. Le comité fut officiellement formé par la DGEA en février 1975. Son mandat était d'étudier: 1. quelles devraient être les orientations de l'éducation populaire; 2. comment on doit assumer ces orientations; 3. les implications pour l'éducation populaire de l'enveloppe globale; 4. le "management" de l'éducation populaire; 5. les possibilités d'avoir des priorités locales et provinciales en éducation populaire. Le premier volume du rapport du Comité traite, en autant de chapitres, des grandes orientations de l'éducation populaire, de ses spécificités, de ses clientèles, de ses méthodes pédagogiques, du rôle de la DGEA et des services d'éducation. Il contient plus de 70 recommandations.

Type de document: q
Notice(s) connexe(s): 8670488

EDUQ 8670487

461a

RAPPORT du comité provincial d'éducation populaire dans les commissions scolaires

TOME I

pour Yvon d'Amboise

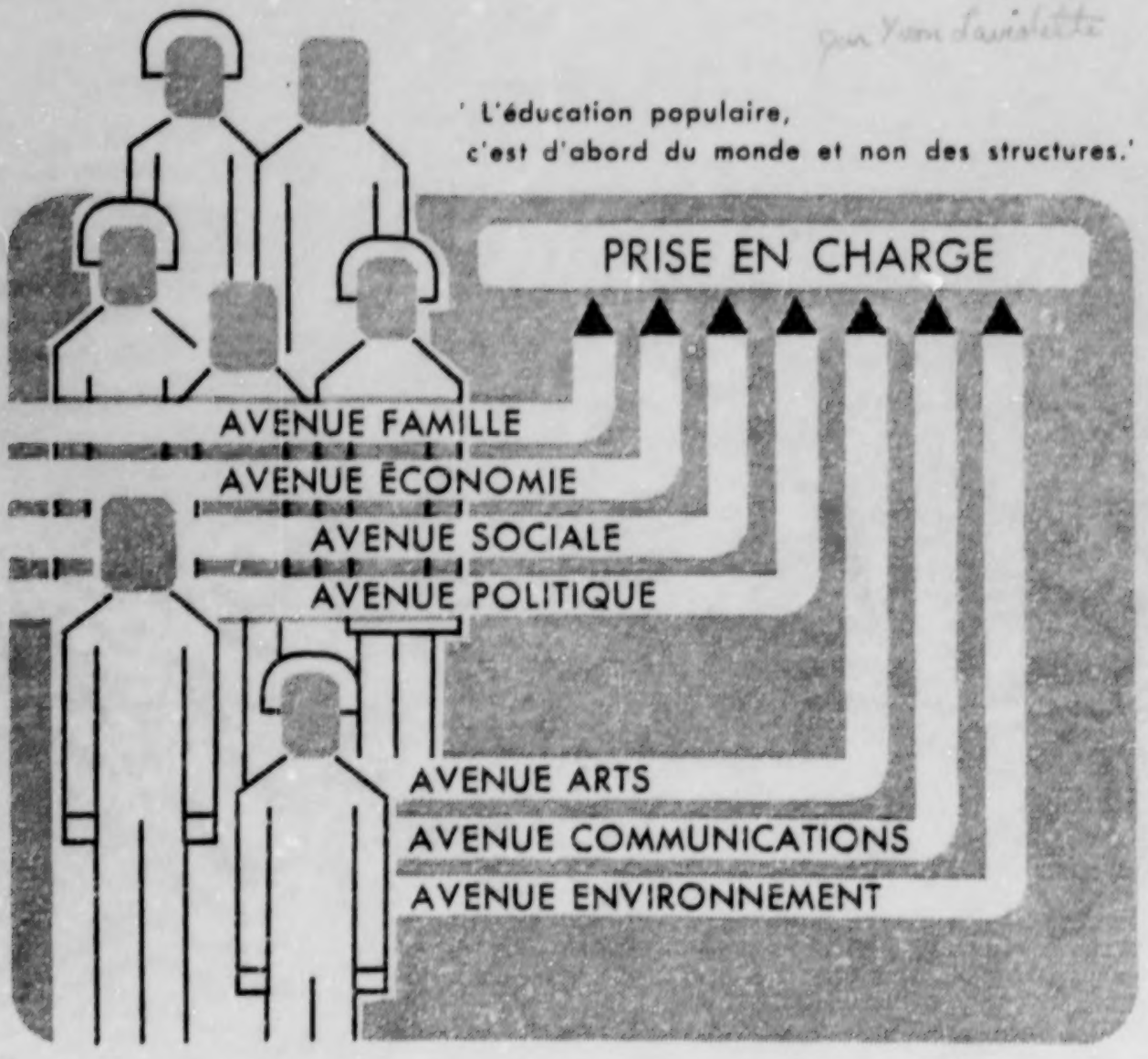

Janvier 1977

38-1100

7677-397

EDUQ 8670487

POUR UNE POLITIQUE INTEGREE DE L'EDUCATION POPULAIRE AU QUEBEC

Rapport du Comité provincial
d'éducation populaire dans les
commissions scolaires régionales

TOME I

Yvon Laviolette
SEP - DGEA
Janvier 1977

TABLE DES MATIERES

	Page
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: LES GRANDES ORIENTATIONS	5
1.1 Orientations (situation actuelle)	6
1.1.1 Orientations (situation souhaitée)	8
1.2 Mission éducative et sociale	12
1.2.1 Mission éducative actuelle	13
1.2.2 Mission éducative souhaitée	14
1.3 Mission sociale actuelle	16
1.3.1 Mission sociale souhaitée	17
CHAPITRE 2: SPECIFICITES DE L'EDUCATION POPULAIRE	20
2.1 Situation actuelle	20
2.2. Situation souhaitée	24
CHAPITRE 3: LES CLIENTELES	27
3.1 Evolution de la clientèle	27
3.2 Caractéristiques de la clientèle (situation actuelle)	29
3.2.1 Caractéristiques de la clientèle (situation souhaitée)	38
3.3 Détection des besoins (situation actuelle)	40
3.4 Accueil (situation actuelle)	42
3.5 Evaluation (situation actuelle)	43
3.6 Planification (situation actuelle)	44
3.7 Situation souhaitée	46
CHAPITRE 4: PEDAGOGIE	47
4.1 Situation actuelle	47
4.2 Situation souhaitée	50
CHAPITRE 5: ROLE DE LA DGEA	59
5.1 Finalités, buts et objectifs (situation actuelle)	59
5.1.1 Finalités, buts et objectifs (situation souhaitée)	59
5.2 Moyens et services offerts (situation actuelle)	60
5.2.1 Moyens (situation souhaitée)	61
5.3 Modèle de gestion (situation actuelle)	63
5.3.1 Budget 1975-76	65
5.3.2 Evaluation du modèle actuel	70
5.4 Modèle de gestion (situation souhaitée)	72
5.5 Services offerts (situation souhaitée)	77

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
CHAPITRE 6: ROLE DES SEA	78
6.1 Objectifs des SEA (situation actuelle)	78
6.1.1 Ecart entre objectifs provinciaux et objectifs locaux (situation actuelle)	79
6.1.2 Priorités (situation actuelle)	81
6.1.3 Objectifs et priorités (situation souhaitée)	82
6.2 Moyens (situation actuelle)	83
6.2.1 Animation communautaire (situation actuelle)	84
6.2.2 Moyens et animation communautaire (situation souhaitée)	86
6.3 Services reçus de la DGEA (situation actuelle)	89
6.3.1 Services reçus de la DGEA (situation souhaitée)	89
6.4 Services offerts au milieu (situation actuelle)	90
6.4.1 Services offerts au milieu (situation souhaitée)	91
6.5 Promotion (situation actuelle)	92
6.5.1 Promotion (situation souhaitée)	94
6.6 Gestion (situation actuelle)	95
6.6.1 Gestion (situation souhaitée)	96
6.7 Coopération (situation actuelle)	98
6.7.1 Coopération (situation souhaitée)	100
CONCLUSION	101
RECOMMANDATIONS	103

COMPOSITION DU COMITE

MEMBRES PROVENANT DES CSR:

Andrée Boisjoli	-	CSR Côte-Nord	- Région 9
Céline Desjardins	-	CSR Louis-Hémon	- Région 2
Rachel Ouellette	-	CSR Lac St-Jean	- Région 2
Louis Laplante	-	CSR Deux-Montagnes	- Région 6 Nord
Yvon Robillard	-	CSR St-François	- Région 4
Raymond Paquin	-	CSR Estrie	- Région 5
Gaston Gauthier	-	C.E.C.M.	- Région 6 Centre

MEMBRES PROVENANT DE LA DGEA:

Sylvie Chouinard	-	Service des programmes et examens
Thérèse Leclerc	-	Equipe d'aide au développement
Conan Arseneau	-	Service de l'organisation des enseignements
Yvon Laviolette	-	Service des études et projets
Laurent Denis	-	Service de l'organisation des enseignements

E R R A T A

Page 7 - La référence au bas de page s'applique plutôt aux pages 55, 56 et 57.

Page 74 - En haut à droite, vis-à-vis décentralisation, ce sont des pointillés au lieu d'un trait continu.

Lire buts au lieu d'objectifs à la page 79 dans le titre de 6.1.1, à la 3e ligne du bas; à la page 80 aux 1re, 4e, 7e, 8e, 9e, 12e et 14e lignes ainsi qu'à la page 81 à la 2e ligne.

Avant-Propos

Au colloque sur l'éducation populaire tenu en mars 1975, les responsables de ce champ de formation dans les commissions scolaires régionales du Québec demandèrent la création d'un comité provincial dont l'objectif principal serait de proposer, pour septembre 1975, une politique provinciale en éducation populaire.

Dans l'esprit des participants au colloque, ce comité devait être composé d'un représentant de chacune des régions administratives de la province et de quelques représentants de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA). Plusieurs démarches plus ou moins fructueuses furent entreprises à l'été et l'automne 1975 pour opérationaliser cette recommandation du colloque tenu en mars*. Quatre régions seulement déléguèrent des représentants sur ce comité. Ce ne sera qu'en février 1976, soit près d'un an plus tard, que le comité sera officiellement formé par la DGEA. Celle-ci y nommera d'office quatre de ses professionnels.

Les travaux du comité débutèrent officiellement le 17 mai 1976 et se poursuivirent jusqu'en décembre de la même année, soit pendant une durée de sept (7) mois. Durant cette période, le comité subit quelques

---

* Ces démarches furent réalisées, entre autres, par M. Conan Arseneau, du Service de l'organisation des enseignements.

modifications: à l'été, Conan Arseneau est remplacé par Laurent Denis, membre du même service à la DGEA. En septembre, un nouveau participant s'ajoutera en la personne de Gaston Gauthier de la CECM (Région 6 - Centre). Finalement, Raymond Paquin dut, pour raison de surcharge professionnelle, mettre fin à sa participation au comité en octobre 1976. La présidence du comité fut officiellement assumée par Andrée Boisjoli jusqu'en novembre. Par la suite, Rachel Ouellette prit la responsabilité de cette tâche.

Quant aux échéances fixées, elles varièrent assez considérablement. Lors du colloque de mars 1975, on parlait de septembre de la même année comme date de tombée d'une politique provinciale. En janvier 1976, on situait cette date limite en avril. Finalement, l'échéance ultime fut fixée par la DGEA à janvier 1977. Précisons que, lors de la définition du mandat, nous savions déjà que notre travail devait se situer à l'intérieur d'un effort plus vaste de clarification. Cet effort vise en effet à regrouper sous un même chapeau administratif, communément appelé "Programme de formation du citoyen", les quatre sous-programmes suivants: Multi-Média, SEAPAC, l'éducation populaire dans les commissions scolaires et les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP). Des comités furent formés pour traiter chacun de ces sous-programmes.

Le Comité provincial d'éducation populaire aura donc investi 19 jours de travail en comité plénier pour rendre possible la rédaction

de ce rapport et ce, sans compter les nombreuses heures dépensées individuellement par les membres pour fouiller tel ou tel aspect. On devrait également mentionner que le travail en sous-groupes a constitué la pièce maîtresse de notre méthodologie en fin de processus. Ce rapport ne veut donc pas se caractériser comme un discours théorique sur l'éducation populaire mais plutôt comme une réflexion à partir de dix ans d'expérience.

La rédaction de ce rapport final a été assumée par Yvon Laviolette du Service des études et projets de la DGEA.

Introduction

Le mandat du Comité provincial d'éducation populaire, à la préparation duquel ont participé quelques membres dudit comité, incluait les éléments suivants:

1. - étudier quelles devraient être les orientations de l'éducation populaire en tenant compte des besoins du milieu;

2. - étudier comment on doit assumer ces orientations dans les CSR et à la DGEA;

3. - étudier les implications, pour l'éducation populaire, de l'enveloppe globale;

4. - étudier le "management" de l'éducation populaire;

5. - étudier les possibilités d'avoir des priorités locales et provinciales en éducation populaire.

Ce mandat fut confié au Comité provincial par la DGEA comme cadre général de référence*.

---

* Lettre de M. Louis Pelletier, directeur général de la DGEA, en date du 19 février 1976.

En terme de démarche, la première réunion du comité fit surgir le besoin de posséder un portrait de situation assez fidèle de l'éducation populaire telle que vécue actuellement dans les commissions scolaires régionales. Yvon Laviolette se vit confier la tâche de construire un schéma d'entrevue*, de planifier des rencontres, de réaliser un nombre significatif d'entrevues, de traiter l'information recueillie et de rédiger un rapport descriptif (voir TOME II).

Cinquante personnes, provenant de dix-huit commissions scolaires situées dans plusieurs régions québécoises, furent donc soumises aux mêmes questions. L'échantillon était composé à parts à peu près égales de directeurs d'éducation des adultes (DEA), de porteurs de dossier éducation populaire et de formateurs oeuvrant dans ce type de formation. Chaque entrevue regroupait des répondants de diverses CSR mais de même statut professionnel; par exemple trois ou quatre porteurs de dossier en même temps. Comme dans toute enquête de ce genre, certaines contraintes (disponibilité et préparation des répondants surtout) nous empêchèrent, à l'occasion, d'approfondir quelques dimensions comme nous l'aurions désiré**.

---

* Volets du schéma d'entrevue: définitions, objectifs et moyens, promotion, besoins et évaluation, services offerts, gestion, contexte pédagogique, intervenants dans le milieu et clientèle. Notons que ces volets seront utilisés par la suite, à quelques modifications près, comme cadre de travail du Comité provincial d'éducation populaire.

** Certaines questions furent peu ou pas touchées lors des entrevues. Les membres du comité comblèrent cette lacune au cours de discussions assez intenses sur ces questions.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que l'image transmise reproduit relativement bien la situation vécue en éducation populaire dans les CSR en 1976*.

Concrètement, le rapport sera divisé en six chapitres, chacun étant structuré de la même façon. On examinera d'abord la situation actuelle d'un aspect particulier de l'éducation populaire, par exemple la clientèle au chapitre 3. Cette situation actuelle sera définie en se référant aux données du rapport descriptif, aux procès-verbaux des travaux du comité ainsi qu'aux diverses consultations informelles effectuées par les membres du comité.

En un deuxième temps, nous énoncerons la situation souhaitée par le comité. Cette situation souhaitée, elle, sera dégagée à partir d'une lecture critique du rapport descriptif, des points de consensus** du comité ainsi que des textes rédigés par les membres du comité et portant sur telle ou telle dimension. Finalement, chaque chapitre contiendra également une ou des recommandations encadrées pour opérationaliser la situation souhaitée. L'ensemble de ces recommandations sera repris en conclusion.

---

* Sylvie Chouinard a collaboré en réalisant quelques entrevues et en traitant l'information recueillie.

** Par points de consensus, nous entendons décisions majoritaires du groupe.

Nous tenons à souligner que le problème de l'imprécision du vocabulaire en sciences humaines s'est également posé à nous. Conséquemment, le comité a donc pris la décision de clarifier, dans la mesure du possible, le sens qu'il donnait aux concepts utilisés. Nous sommes également conscients de reprendre des opinions qui ont été émises à plusieurs occasions ces dernières années. Ces "répétitions" s'avèrent nécessaires parce que correspondant au vécu de l'éducation populaire depuis dix ans au Québec.

En terminant cette introduction, mentionnons qu'une première rédaction fut soumise au comité à la mi-janvier 1977. La copie que vous avez entre les mains fut donc révisée tout récemment.

Chapitre 1 : Les grandes orientations

Ce chapitre sur les grandes orientations, tout comme le chapitre 2 sur la spécificité de l'éducation populaire, vise à caractériser ce type particulier de formation. Nous y exposerons un certain nombre de postulats, d'énoncés de principe, d'objectifs généraux et de prises de position sur lesquels le comité a fait consensus. Ce sera donc le plus grand niveau d'abstraction qui différenciera le chapitre 1 du chapitre 2.

Mentionnons également que nous ne fournirons pas, en tant que comité, de définition exhaustive de ce qu'est l'éducation populaire. De multiples tentatives en ce sens nous ont démontré la difficulté de condenser en quelques phrases un ensemble assez considérable de dimensions. Des éléments de définition seront cependant reproduits tout au long du rapport mais surtout dans les deux premiers chapitres.

1.1 Orientations (situation actuelle)

Dans un texte rédigé en août 1973 par Conan Arseneau et Laurent Denis, du Service de l'organisation des enseignements de la DGEA, on peut lire la définition suivante de l'éducation populaire: "Tout apprentissage qui, à partir du vécu des hommes en société, permet à l'adulte d'acquérir des connaissances, des habiletés, des comportements de manière à parvenir à une compréhension satisfaisante de lui-même et de son environnement et à être en mesure de réaliser les projets conformes à ses aspirations comme agent de changement".

Les finalités sur lesquels on s'appuyait alors en éducation populaire apparaîtront sous une forme améliorée dans un texte de janvier 1975, texte écrit par les deux mêmes personnes:

1° Dans une société démocratique, l'Etat doit favoriser au maximum la participation de la population au développement et à la bonne marche de la société. Il doit créer les conditions qui permettront aux adultes d'être informés et de se grouper afin de s'assurer la participation des citoyens.

2° Les changements incessants dans tous les domaines de l'activité humaine tendent à faire de chaque individu un être virtuellement inadapté. L'Etat doit donc développer des activités de formation pour rendre les adultes capables de prendre le contrôle des changements qui affectent leur milieu.

3° Les adultes vivent quotidiennement dans un tissu de relations qui conditionnent leur épanouissement. De la qualité de ces relations dépend la qualité de vie du milieu. L'Etat doit offrir des apprentissages qui permettront aux adultes d'être plus aptes dans la communication.

Découlant de ce qui précède, les buts suivants étaient visés:

1° Conscientiser les individus aux rôles sociaux qu'ils doivent jouer quotidiennement, soit père-mère, époux-épouse, citoyen, producteur et consommateur.

2° Fournir aux individus de meilleurs instruments pour assumer ces rôles sociaux.

Ces buts devraient être atteints grâce à l'opérationalisation des trois postulats précédemment énoncés, soit celui d'information, d'adaptation et de participation. Nous reviendrons ultérieurement sur les causes de l'atteinte partielle de ces buts.*

---

* Pour une explication des termes finalités, buts et objectifs, voir pp. 54, 55 et 56.

1.1.1 Orientations (situation souhaitée)

Le Comité provincial ne cherche pas, à proprement parler, de nouvelles finalités en éducation populaire car *le problème principal en éducation populaire depuis dix ans n'a pas été le manque de grands principes, de postulats ou de lignes d'orientations mais plutôt l'absence de volonté politique d'opérationaliser ces orientations**. Conséquemment, cette partie du chapitre 1 va surtout contenir des énoncés de principes et des postulats généraux en vue de circonscrire quelque peu ce vaste champ de l'éducation populaire.

Dans une perspective d'éducation permanente, le principe fondamental du droit de l'adulte à l'éducation apparaît évident en soi. Conséquemment, les services de l'éducation des adultes doivent faire connaître et rendre accessibles à tous les adultes du territoire de la commission scolaire régionale les services éducatifs disponibles, en se dotant des mécanismes adéquats pour y arriver.

Lors de son 28e congrès tenu en octobre 1976, la Fédération des commissions scolaires abonda dans le même sens en souscrivant aux principes suivants:

---

* Les tentatives pour opérationaliser les postulats en éducation populaire ont été réalisées grâce à l'initiative de certains SEA mais particulièrement par la création de structures parallèles.

1° L'éducation des adultes doit se situer dans un contexte d'éducation permanente.

2° Il faut que les services d'éducation des adultes soient accessibles à tous les adultes.

Dans la même veine, le comité en arrivait à énoncer un deuxième postulat qui guida ses travaux. *Il consiste à soutenir qu'en démocratie, il appartient au peuple de choisir ses orientations;* conséquemment, la DGEA comme les CSR doivent davantage tenir compte des points de vue des citoyens plutôt que tenter d'imposer une vision quelconque à ces mêmes citoyens. Elles doivent néanmoins offrir à la population le maximum de choix et de support possibles. Sur ce point, le 28e congrès des commissions scolaires précisait que "les services d'éducation des adultes doivent être centrés sur l'adulte et ses besoins".

Or, comme les diverses régions du Québec sont fort variées et différentes les unes par rapport aux autres, *la politique de la DGEA devrait consister à laisser à chaque CSR la tâche d'établir ses propres choix politiques en tenant compte des besoins régionaux et de l'orientation provinciale.* La position du 28e congrès de la Fédération des CSR à ce sujet se résumait à ces deux prises de position:

1° La commission scolaire est le gouvernement local d'éducation.

2° Pour être efficace, la prise de décision dans un système décentralisé doit se situer aussi près que possible du lieu de l'action.

En termes d'orientation, le comité s'est entendu pour dire que l'esprit qui doit animer un service public d'éducation populaire doit être *celui du respect de l'adulte, de la disponibilité, de la diversification et de la souplesse des services et des moyens afin de permettre à l'adulte, individuellement ou collectivement, de déterminer lui-même ses propres orientations et ses démarches éducatives et ce, à partir de ses problèmes et de ses besoins face aux différents rôles qu'il doit jouer dans la société.*

Dans cet esprit, les SEA doivent viser, en éducation populaire, à offrir une gamme de services éducatifs qui permettent à l'adulte d'identifier ses besoins et de choisir sa démarche éducative, tout en mettant l'accent sur l'intégration de ses connaissances, habiletés ou attitudes nouvelles afin d'en arriver à ce que l'adulte se prenne en charge, à la fois comme individu et/ou comme membre d'une collectivité.

On peut mentionner ici un certain nombre de buts plus précis qui incombent à une éducation populaire animée par de tels principes:

1° Faciliter à l'adulte une bonne compréhension de la réalité économique et sociale ambiante.

2° Favoriser la prise en charge individuelle et/ou collective, l'actualisation du potentiel de l'adulte.

3° Développer le sens critique, la créativité, le goût à la participation.

4° Permettre à l'adulte de relever certains défis, de se connaître, de se situer et de participer à l'évolution de son milieu.

Cette énumération n'est pas exhaustive des buts plus spécifiques relevés par le Comité d'éducation populaire. Elle fournit néanmoins un éclairage fidèle des prises de position du groupe.

1.2 Mission Educative et Sociale

Cette question de la frontière existant entre mission éducative et sociale en éducation populaire a provoqué de nombreux débats au sein du comité. Le fait est, qu'à la limite, toute intervention dans le milieu pourrait être qualifiée d'éducative, dépendant du sens que l'on donne au terme éducation. En effet, si l'on y inclut la recherche des besoins, la sensibilisation des populations, la formation, le support à l'action et l'intervention directe, tout ou presque s'avère éducatif. Si, par surplus, on inclut les loisirs dans le champ de l'éducation, on se retrouve avec un terme tellement large qu'il ne signifie plus rien.

Pour le comité, le terme éducation signifie acquisition de connaissances et d'attitudes, apprentissage d'habiletés ou de techniques. Quant à la mission sociale d'un système d'éducation, elle consiste à transmettre les valeurs d'une société donnée et à adapter les individus à vivre dans cette société. Règle générale, l'éducation constitue donc la courroie de transmission par excellence des valeurs dominantes d'une collectivité.

Il serait bon de mentionner ici quelques étapes de notre cheminement sur cette question. De l'avis du comité, toute institution publique, y compris un service d'éducation des adultes,

possède une mission sociale. Il n'y a pas d'anicroche majeure entre mission sociale et éducative d'un SEA tant que ce dernier se contente d'un rôle de transmetteur des valeurs établies. Conséquemment, le problème de limite à l'intervention ou de frontière entre mission sociale et éducative se pose lorsqu'un SEA se situe comme agent de changement plutôt que comme agent d'adaptation.

1.2.1 Mission Educative Actuelle

A l'heure actuelle, celle-ci consiste, dans la majorité des cas, à répondre au maximum de demandes originant du milieu, demandes reliées surtout à des besoins d'ordre individuel. Toutefois, comme ce champ de formation est inégalement valorisé d'une CSR à l'autre, cette mission éducative pourra, par voie de conséquence, être vécue autrement en quelques endroits. En effet, certains services d'éducation des adultes, via leur secteur d'éducation populaire, se sont donné un rôle de recherche des besoins et d'animation du milieu. On doit cependant mentionner que, dans ces cas-là, cela relève plus du missionnariat que des ressources disponibles.

1.2.2 Mission Éducative Souhaitée

Pour le comité, la mission éducative de l'éducation populaire prend à peu près ce sens: il s'agit d'une espèce de délégation ou de remise que les citoyens d'un pays font de certains de leurs défis et problèmes à des institutions sociales. Dans le cas qui nous occupe, cette délégation ou mission concerne la promotion de l'individu en tant que personne ayant des besoins d'ordre éducatif. Les citoyens projettent donc sur le système éducatif une image globale de l'homme comme apte à se développer et lui confient le mandat de l'actualiser.

Traditionnellement, pour ce qu'on peut appeler au sens large l'éducation académique, l'image globale projetée en est une d'un ensemble de citoyens classés hiérarchiquement et régis par la sélectivité sociale. On parle alors de prérequis, d'évaluation, de sanctions et de statuts. Le milieu socio-économique de provenance devient le facteur le plus déterminant de succès ou d'insuccès scolaire. Cela s'applique à toute la période académique, de l'élémentaire à l'universitaire.

Par contre, les citoyens peuvent aussi se percevoir comme ensemble indivisible plutôt que par rapport à

des statuts hiérarchisés ou à des fonctions à remplir. S'ils considèrent cet ensemble dans ses aspects d'appartenance commune, de solidarité devant exister entre tous, dans cette communauté de destin et de vie, dans cette dignité de chacun, alors cette mission éducative au sens large devient "éducation populaire". C'est cela qui, aux yeux du comité, caractérise fondamentalement l'apport de l'éducation populaire à la mission éducative.

Dans cette optique, *il est donc essentiel que notre population connaisse notre disponibilité à faire des choses avec elle, à poursuivre ses objectifs de nature collective et/ou individuelle.* En ce qui nous concerne, ces deux dimensions doivent être reconnues pour elles-mêmes dans nos activités quotidiennes. En d'autres mots, nous voulons agir comme ressource dans les deux types d'actions ou d'objectifs en autant qu'ils sont dictés par les besoins réels des usagers de nos services. La promotion collective et la promotion individuelle demeurent donc deux dimensions d'une seule et même réalité; leur pertinence dépend de la situation contextuelle.

Quoi qu'il en soit, *la promotion individuelle interagit de façon constante et profonde avec la promotion*

*collective**.

1.3 Mission Sociale Actuelle

Le comité est d'avis qu'un service public d'éducation doit être conscient qu'en réalisant sa mission éducative, il réalise par la même occasion une mission éminemment sociale qui consiste à assurer un type de développement de la collectivité. De ce qui précède, nous déduisons que le problème de limite à l'intervention se produit lorsqu'un service public d'éducation se définit comme agent de changement social et non plus comme agent docile de socialisation de l'individu. Par ce biais, nous touchons la question fondamentale de la marge de manoeuvre réelle d'un système d'éducation à l'intérieur d'une société donnée. Jusqu'où un ministère de l'éducation peut-il aller par exemple dans son appui à des groupes contestant l'ordre établi ? *Heureusement ou malheureusement, pas très loin. On ne peut demander à une seule institution d'assumer le double mandat de préserver et de changer les valeurs d'une société.*

---

* Par promotion individuelle, nous entendons développement de la personne en tant qu'être unique et en tant que membre d'une communauté. Par promotion collective, nous entendons développement de la collectivité par rapport à des situations d'ensemble: le transport en commun, l'habitation urbaine, la distribution alimentaire, etc.

Pour mieux comprendre le dilemme d'un SEA face à des demandes de nature contestatrice, individuelle ou collective, voyons les alternatives possibles;

1° Le refus global de s'ingérer de près ou de loin dans tout projet faisant référence à des injustices sociales. Les raisons invoquées peuvent varier entre "ce n'est pas de notre ressort" à "on ne veut pas désamorcer le dynamisme vital des groupes".

2° Le support technique et matériel sans participer à l'action, sans intervenir directement. Nous tenons toutefois à préciser, qu'à notre avis, le support constitue une forme précise d'intervention qui peut s'avérer très conflictuelle étant donné que le SEA doit alors faire face à des groupes organisés du milieu sachant très exactement ce qu'ils veulent.

3° L'implication claire et nette en faveur de l'action collective avec fin de non-recevoir à tout ce qui ne cadre pas avec cette option. Concernant cette dernière alternative, nous croyons tout simplement qu'elle demeure illusoire par rapport au contexte québécois.

1.3.1 Mission Sociale Souhaitée

Face à ces alternatives, le Comité provincial d'éducation populaire favorise la deuxième, *i.e. le support à l'action sans ingérence dans l'action comme telle.* Cela implique notamment d'outiller les personnes-ressources dans le milieu pour prendre rapidement la relève des intervenants publics. Cette démarche s'avère valable et souhaita-

ble non seulement quand une activité de formation ou d'apprentissage est précisée mais également dans la perspective assez sûre d'un apprentissage anticipé. Cependant, le support devrait s'arrêter au moment où une action démarre mais pourrait être repris en cours de route si un nouveau besoin de formation est exprimé pendant l'action.

Pour opérationaliser cette "mission sociale d'un SEA en éducation populaire", nous recommandons à la DGEA:

1° De clarifier au plus tôt son option sur le rôle d'agent de changement social de l'éducation populaire.

2° De confronter et de défendre vigoureusement son option auprès des autorités supérieures du MEQ et du Conseil du Trésor.

3° De concrétiser son option en accordant par exemple des ressources aux CSR pour identifier les besoins et supporter l'action. Ainsi, grâce à des stages de formation, les professeurs en éducation populaire pourraient servir d'intervenants ou de multiplicateurs de tout premier ordre. De nouveaux effectifs d'animateurs seraient aussi requis.

Nous recommandons également aux Services d'éducation des adultes désireux de s'engager sur cette voie:

1° D'effectuer une sérieuse enquête de leur milieu portant plus particulièrement sur les associations et les groupes de pression, leurs divergences idéologiques et leur force respective.

2° D'établir clairement ses règles du jeu, ses critères à l'intervention en s'assurant le plus d'appui possible.

3° De se rappeler qu'un service public d'éducation se doit d'être au service de toute la population et viser surtout des objectifs d'ordre éducatif.

4° De s'engager résolument s'il décide de le faire.

Chapitre 2 : Spécificités de l'Education Populaire.

Comme mentionné précédemment, ce chapitre va essayer de mieux caractériser l'éducation populaire à partir de ses traits les plus marquants.

2.1 Situation Actuelle

Les traits les plus marquants de l'éducation populaire relevés par les participants aux entrevues et les membres du comité se traduisent ainsi: son non-académisme et sa grande souplesse. Du fait que l'éducation populaire ne conduit pas à l'obtention d'un diplôme, elle permet une marge de manoeuvre, une possibilité d'innover nettement plus considérable qu'en formation générale ou professionnelle. Les deux caractéristiques demeurent de fait intimement liées et expliquent la présence d'une troisième: i.e. la possibilité de réaliser de la formation sur mesure. En effet, dû à la grande souplesse typique à l'éducation populaire, certains SEA ont fait preuve d'avant-garde en matière éducationnelle en construisant de toutes pièces des programmes pour répondre à des besoins très précis de leurs populations. On débouche ainsi sur deux autres spécificités de l'éducation populaire:

1° Celle de partir des besoins exprimés par le milieu - dans certaines occasions, le SEA répond cependant à des besoins latents qu'il a décelés.

2° Celle d'être disponible aux exigences organisationnelles de la population.

Sa structure est adaptable et facilitatrice pour ce qui est du lieu, du moment, du rythme d'apprentissage, de la détermination des contenus, etc. La diversité des formats ainsi que l'absence de prérequis académiques font de l'éducation populaire un lieu accessible à toutes les clientèles. L'éducation populaire est souvent perçue comme détente, façon de rencontrer des gens et de communiquer tout en apprenant quelque chose.

On peut relever également que le niveau de motivation des usagers apparaît nettement supérieur à celui qu'on retrouve ailleurs. Il s'agit en effet d'une motivation interne en ce sens qu'elle n'est pas reliée à une sanction ou une certification socialement utile. L'enrichissement personnel et/ou l'enrichissement collectif apparaissent effectivement comme les gratifications les plus importantes en éducation populaire.

Mentionnons de plus que l'éducation populaire a fréquemment empiété sur les champs de juridiction d'autres organismes. Cela a tenu soit à l'inaction desdits organismes, soit à l'ambiguïté des mandats respectifs. Cette dernière caractéristique s'explique par une tendance gouvernementale qui consiste à implanter dans le milieu toutes sortes d'organismes sans trop en préciser les tâches.

Notons une fois de plus que l'intervention de l'éducation populaire se situe principalement à l'heure actuelle au niveau de la formation ou de l'apprentissage; elle ne se situe toutefois pas exclusivement à ce niveau.

Pour compléter cette partie du chapitre 2 sur les caractéristiques actuelles, nous allons reproduire en vrac certains commentaires des formateurs interviewés:

- "L'éducation populaire, à mes yeux, c'est l'apprentissage à la débrouillardise, à la personnalisation des habiletés individuelles".

- "C'est un moyen pour permettre à l'individu d'évoluer, de s'ouvrir à de nouvelles avenues".

- "Si l'on s'en va vers une société de loisirs, l'éducation populaire va devoir y occuper une place de choix".

- "C'est une formation qui, souvent, sert d'amorce à la poursuite d'études".

- "C'est une formation manuelle pour gens très scolarisés qui ont en quelque sorte passé par-dessus cette étape".

- "Ce qui est spécifique, c'est la liberté de choix".

- "C'est une formation qui vise à apprendre quelque chose aux gens tout en les distrayant".

- "Formation qui peut inclure du perfectionnement professionnel mais non dans le but d'aller sur le marché du travail".

- "Formation plus personnalisée que le général ou le professionnel parce que ne conduisant pas à l'obtention d'un diplôme".

- "Sortie sociale structurée où, par la même occasion, on acquiert une technique ou on en améliore une qu'on avait déjà".

- "Ça peut aller très loin. Le climat d'échanges et d'amitié peut sauver quelqu'un de la dépression".

2.2 Situation Souhaitée

De tout ce qui précède, nous déduisons que ce n'est donc pas par son niveau ni par son contenu que l'éducation populaire se définit mais plutôt par son public et son esprit. Il s'agit en définitive d'une réflexion constante sur l'art de vivre. L'éducation populaire se définit davantage par son cadre que par un processus spécifique d'apprentissage qui, lui, peut s'actualiser via des cours, de l'autoformation, une approche collective, etc. Cette formation doit concerner les apprentissages qu'un individu ou un groupe réalise à partir de sa conjoncture individuelle, familiale, sociale, économique ou politique. Elle doit créer un contexte qui incite individus et groupes à développer de plus en plus leur initiative et leur débrouillardise pour atteindre l'objectif de prise en charge de l'individu ou du groupe par lui-même; la place centrale doit donc être accordée à l'apprenant. Ce dernier doit définir ses besoins éducatifs et choisir ses démarches afin de parfaire son développement à la fois comme individu et/ou comme membre d'une collectivité, afin d'être habileté à jouer le mieux possible le rôle qu'il entend jouer dans son milieu. Cette constatation ne doit cependant pas éliminer le rôle d'innovation et de support constant du service public, au contraire.

Quant aux souhaits du comité sur ce qui devrait caractériser l'éducation populaire à l'avenir, ils ne concernent que

quelques éléments. Ainsi, le comité aimerait que l'on accorde plus d'importance que maintenant à la détection des besoins latents d'une collectivité. A cet effet, il recommande à la DGEA:

> De mettre au service des SEA les ressources nécessaires pour réaliser les analyses de besoins requises.

Le comité souhaite également que, dans toute activité dite technique, on fasse intervenir dès le début la dimension de créativité personnelle. Le comité considère aussi que l'intervention doit continuer d'être principalement de nature éducative mais qu'il doit continuer tout de même à y avoir une certaine marge de manoeuvre, marge propice à l'initiative et au dynamisme. Néanmoins, le comité recommande aux SEA:

> De respecter les champs d'action des autres organismes du milieu.

Le comité pense qu'il y aurait lieu de manifester un plus grand éveil et une plus grande disponibilité face aux changements sociaux qui affectent notre société. Il y aurait des efforts

à faire pour anticiper les changements et réfléchir à des solutions de rechange, solutions qui pourraient être proposées au milieu.

Finalement, le Comité provincial recommande à la DGEA de:

> Privilégier le terme éducation populaire à tout autre pour chapeauter le champ actuellement défini par "Formation du citoyen".

La raison de cette recommandation réside dans le fait que, malgré tout, seule l'expression éducation populaire a reçu un sens relativement précis à date. De plus, ce terme demeure le plus signifiant et dans les commissions scolaires et dans le milieu. Selon le comité, l'expression "formation du citoyen" couvre un champ beaucoup plus large, incluant les formations professionnelle et académique.

Quant aux autres caractéristiques énumérées dans la première partie du chapitre, le comité considère qu'elles doivent continuer de faire partie de l'éducation populaire, de lui donner en quelque sorte sa marque de commerce.

Chapitre 3 : Les Clientèles

3.1 Evolution de la clientèle

Il y a possiblement trois séries de statistiques pour déterminer l'évolution de la clientèle en éducation populaire. On peut considérer en premier lieu les inscriptions par type de formation. Ainsi, l'individu qui s'inscrit en formation générale et en éducation populaire sera comptabilisé deux fois. La deuxième façon consiste à ne comptabiliser le même individu qu'une seule fois, même s'il s'inscrit à plusieurs cours dans différents types de formation.

Le procédé le plus courant demeure toutefois de compiler les individus à chacune de leurs inscriptions dans un type de formation. Les chiffres les plus sûrs que nous possédions proviennent de cette méthode de calcul. Le tableau qui suit reproduit donc l'évolution des inscrits-matière en éducation populaire de 1970 à 1975.

Années	Education populaire*
1970-71	84 478
1971-72	108 895
1972-73	135 950
1973-74	143 772
1974-75	148 186

---

* Rapport statistique 1973-74 et données brutes sur la clientèle de l'éducation des adultes 1974-75, DGEA, Service de gestion.

Il y a donc eu une augmentation de 76,6% dans le nombre des inscrits-matière entre 1970-71 et 1974-75. De plus, en 1973-74, le total des inscrits-matière en éducation populaire représentait 42,6% du grand total des inscrits-matière pour tous les types de formation en éducation des adultes.

Depuis 1973-74, on constate une certaine stabilisation de la clientèle pour ce qui est des cours entièrement ou partiellement financés par la Direction générale de l'éducation des adultes. Quant aux cours autofinancés, il semble y avoir encore augmentation mais nous ne possédons pas de données fiables pour l'affirmer - les CSR n'ont pas été tenues en effet de fournir des statistiques sur les cours autofinancés jusqu'à 1976 -.

3.2 Caractéristiques de la clientèle (situation actuelle)

1. 86,98% des inscriptions reviennent aux femmes contre 13,02% aux hommes.

2. 73,53% du total des inscrits sont mariés alors que 26,02% sont célibataires.

3. 92,47% des inscrits sont de langue maternelle française, 5,92% de langue maternelle anglaise et 1,17% d'une autre langue.

4. La moyenne d'âge se situe à 33 ans.

5. La scolarité moyenne se situe à 10,26 ans.

6. Le nombre moyen d'élèves par classe se chiffre à 18,53.

7. Taux moyen d'abandon: 14.19%.

On doit noter que les quatre dernières caractéristiques proviennent du "Rapport statistique 1973-74" et les trois premières des "Données brutes sur la clientèle en éducation des adultes 1974-75".

Il n'y a pas de clientèle spécifiquement visée en éducation populaire. Les statistiques sur celle-ci, tirées du traitement des formules DMC 1-5, ne fournissent rien sur la provenance

socio-économique des inscrits. On fait l'hypothèse qu'ils proviennent des strates moyennes mais rien ne permet de l'affirmer. Il est toutefois important de noter que la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) n'intervient pas comme telle auprès des étudiants. Ses clients, ce seront plutôt les commissions scolaires qui, elles, se chargeront de s'adresser à une clientèle scolaire. Or, il se trouve que le volume des activités des trois dernières années joue considérablement lors de l'octroi des enveloppes globales*. Une CSR aura donc tout avantage à attirer le plus grand nombre d'étudiants possible sans se soucier de l'origine socio-économique. Cependant, si l'on ne s'adresse pas, de façon générale, à une clientèle particulière en éducation populaire, on cible malgré tout des clientèles spécifiques pour certains cours.

On ne possède pas de données statistiques nous permettant de préciser le pourcentage d'inscriptions qui originent d'individus par rapport à celles qui originent de groupes. Toutefois, tout nous laisse à penser que les inscriptions individuelles dépassent considérablement celles issues de groupes. Les groupes dont nous parlons ici sont constitués d'associations de toutes sortes, de clubs, de comités d'école ou de citoyens, de groupes syndicaux ou de pression, etc.

---

* La norme actuelle de l'heure/groupe défavorise nettement l'éducation populaire qui, même si elle touche 45% de la clientèle de l'éducation des adultes, ne compte que pour 12% des h/g

Tableau sur la concentration des étudiants en éducation populaire pour 1974/75*

PROGRAMMES	Nombre d'inscrits - matière	%
CATEGORIE I: PROGRAMMES D'HABILETES MANUELLES		
Couture et habillement I et II	34 067	26,221
Initiation aux arts plastiques I et II	18 473	14,218
Bricolage pratique	13 991	10,769
Alimentation I et II	13 744	10,578
Initiation à la décoration intérieure	7 604	5,852
	87 879	67,638
CATEGORIE II: PROGRAMMES A PORTEE SOCIALE		
Vivre à deux	5 961	4,588
Relations humaines	3 780	2,909
Comment réussir avec vos enfants	3 160	2,432
Qu'est-ce qui se passe en éducation ?	3 027	2,329
Est-ce ainsi que les femmes vivent ?	2 443	1,880
Société en changement	1 413	1,087
Citoyen face au pouvoir	1 360	1,046
Pour comprendre vos adolescents	1 281	0,986
Comment joindre les deux bouts	1 105	0,850
Logement	202	0,155
Pour comprendre l'économique	193	0,148
Déficience mentale	178	0,137
	24 103	17,460
CATEGORIE III: AUTRES		
Travail en groupe	10 011	7,705
Guide de promotion	7 925	6,610
	17 936	14,315
TOTAL DGEA	129 918	99,413

* Données brutes sur la clientèle de l'éducation des adultes 1974/75, 12 mars 1976, DGEA, Service de gestion (SOE 45 - 12/03/76), traitement par l'auteur.

Tableau sur la concentration des étudiants en éducation populaire pour 1974/75 dans les programmes-maison

PROGRAMMES	Nombre d'inscrits - matière	%
CATEGORIE I: PROGRAMMES D'HABILETES MANUELLES		
Tissage I et II	3 754	20,549
Mécanique automobile	2 594	14,199
Horticulture ornementale	151	0,826
Tricot au crochet	2 447	13,399
Sewing and clothing I (Amérindiens)	29	0,158
	8 975	49,129
CATEGORIE II: PROGRAMMES A PORTEE SOCIALE		
La loi et la vie courante	481	4,297
Famille d'aujourd'hui	1 692	9,262
Sexologie 151	30	0,164
Mon enfant face au renouveau à l'élémentaire	2 471	13,526
Préparation au mariage pour adolescents	434	2,375
Toxicomanie	30	0,164
Les coopératives, pourquoi ?	197	1,010
Psychologie du vieillissement	68	0,372
Sensibilisation à la vie familiale	210	1,149
Psychologie générale	158	0,864
Les individus et certains actes notariés	19	0,104
Relations d'aide	146	0,799
La québécoise d'aujourd'hui	204	1,116
Animation familiale	20	0,109
Eveil social des handicapés adultes	36	0,197

(suite)

PROGRAMMES	Nombre d'inscrits - matière	%
Parents uniques	88	0,481
Concertation de consommateurs	15	0,082
Questions municipales	68	0,372
Réinsertion sociale	100	0,547
Consultation dépannage	35	0,191
Nature, environnement, pollution	146	0,799
Commissaire, pour quoi faire ?	18	0,098
Préparation à la retraite	12	0,065
Age d'or et vie communautaire	19	0,104
Hygiène	30	0,164
Information populaire	20	0,109
Clinique d'intégration	14	0,076
Analyse du syndicalisme	30	0,164
Télévision communautaire	60	0,308
Prévention des maladies cardiaques	77	0,421
	7 232	39,588
CATEGORIE III: AUTRES		
Art dramatique	54	0,295
Solfège	185	1,012
Comment parler en public	152	0,832
L'art de vivre	166	0,908
Initiation à la musique	471	2,578
Personnalité féminine	63	0,344
Vie sexuelle	615	3,366
Apprentissage du français	85	0,465
Cours de préparation au mariage	28	0,153
Initiation au cinéma amateur	158	0,864
Les loisirs et vous	39	0,213
Initiation biblique	15	0,082
Evaluation et prospective	30	0,164
	2 061	11,282
GRAND TOTAL	18 268	99,999

Note: Même tendance que sur le premier tableau mais nettement moins accentuée.

Il y eut 8 334 classes ouvertes en éducation populaire pour l'année 1974-75. De ce nombre, 7 300 ou 87,5% se rattachaient à des programmes de la Direction générale de l'éducation des adultes.

La tendance traditionnelle des étudiants en éducation populaire à se concentrer dans les cours d'arts domestiques s'est donc maintenue depuis 1968-69 mais de façon atténuée. En 1968-69, le pourcentage du nombre de classes en couture par rapport à l'ensemble des spécialités en éducation populaire se situait autour de 60%*. En 1974-75, ce pourcentage est passé à 25%. L'éventail des programmes s'est élargi et les choix des étudiants se sont diversifiés. Cependant, on peut aussi constater que les programmes faisant appel à des habiletés manuelles conservent toujours une majorité confortable (67,6% du total).

Il est toutefois un peu trop simple de prétendre que les cours techniques ou à habiletés manuelles ne possèdent pas en soi de valeur socialisante. Dans nombre de cas, on constate l'inverse.

Pour mieux comprendre le phénomène, examinons de plus près les motivations qui incitent les gens à s'inscrire en éduca-

---

* Dundou, Frances "Evolution de l'éducation populaire de 1968-69 à 1972-73", MEQ, 1973.

tion populaire. La détente ou la distraction figure en bonne place dans ce tableau des motivations. Dans cette optique, les cours techniques apparaissent moins stressants que les cours à portée plus sociale, considérés comme trop intellectuels - une scolarité moyenne de 10,6 années explique sûrement en partie cette tendance*. Le désir d'économiser en réalisant soi-même un certain nombre de choses joue également. Plusieurs femmes doivent en effet s'organiser avec un budget serré et les cours techniques d'éducation populaire leur fournissent une certaine marge de manoeuvre économique.

Une série d'autres motivations jouent un rôle sans que l'on puisse en déterminer l'importance respective. Qu'il nous suffise ici de les énumérer:

- Besoin d'apprendre, de se connaître et de connaître son milieu.
- Partage d'expériences et éveil culturel.
- Acquisition d'habiletés.
- Curiosité et besoin de satisfaire des besoins de formation.
- Conscientisation à des problèmes du milieu familial et collectif.

---

* Il semble que les cours techniques recueillent la faveur des adultes à cause de leurs dimensions concrètes permettant la psychomotricité, entre autres les manipulations.

- Fabriquer quelque chose de ses mains.

Quant aux motivations expliquant le très fort pourcentage de femmes, on relève:

- Briser l'ennui de demeurer à la maison.
- Rencontres sociales structurées.
- Besoin de s'affirmer, de créer, d'innover dans la famille.
- Plus grande disponibilité.
- Revalorisation du rôle de femme.
- Goût de réintégrer en quelque sorte la société.

Inversement, pour expliquer la quasi-absence des hommes en éducation populaire, on peut mentionner entre autres le pragmatisme masculin. Les hommes auraient plutôt tendance à suivre des cours utiles à leur carrière professionnelle. De plus, ils font plus souvent face à un trop plein de relations sociales qu'à un vide. Finalement, les cours organisés correspondent à ce qu'on peut appeler les rôles traditionnels de la femme*.

---

* Les données contenues dans ces deux dernières pages proviennent du rapport descriptif de l'enquête-terrain (TOME II).

Le comité désire préciser ici sa position face au lien existant entre besoin, motivation et réponse. A son avis, un besoin peut être de nature individuelle ou collective. Cependant, nous pensons que la motivation à agir, elle, demeure d'abord individuelle. Cette motivation deviendra collective lorsqu'un certain nombre de citoyens auront déduit que tel besoin doit être résolu collectivement et non individuellement. Voici schématiquement notre façon de voir.

Besoins	→	Motivations	→	Réponses
(individuels ou collectifs)		(d'abord individuelles)		(individuelles ou collectives)

Le comité croit que la tendance usuelle d'un individu dans notre société face aux problèmes rencontrés consiste à tenter d'abord de les solutionner seul. Le regroupement se produit plus tard lorsqu'il se produit.

3.2.1 Caractéristiques de la clientèle (situation souhaitée)

Pour ce qui est de l'évolution quantitative de la clientèle, le comité souhaite que l'éducation populaire réussisse à rejoindre de plus larges couches de la population. A cet effet, il recommande aux SEA:

> De mettre au point des moyens de promotion qui informent et sensibilisent davantage de citoyens à ce qu'est l'éducation populaire et ce qu'elle peut offrir. Pour ce faire, il y aurait lieu d'accorder une place plus importante à ce secteur à l'intérieur des services d'éducation des adultes.

Face à la présence trop marginale des hommes, le comité recommande à la DGEA et aux SEA:

> 1° D'agir sur un changement de perception qu'ont les hommes et les femmes de l'éducation populaire.
>
> 2° D'inventorier les moyens possibles de rejoindre la clientelle masculine.

Quant aux motivations de la clientèle, nous proposons de continuer à respecter ces motivations tout en accentuant la recherche là-dessus. A cet effet, le comité propose aux SEA:

> D'effectuer des analyses sérieuses de motivations de ses clientèles afin de répondre aux véritables besoins, exprimés ou latents, et de favoriser la conscientisation de la population aux problèmes du milieu.

Face à la très forte concentration des adultes dans les activités dites techniques, le comité considère qu'il y aurait lieu de mettre au point des approches pédagogiques aptes à modifier cette tendance. Nous effectuerons une recommandation précise à la DGEA et aux SEA à la page 54, dans le chapitre portant sur la pédagogie.

Dans un autre ordre d'idée, nous devons expliquer ici la suite de notre texte. Comme le chapitre 3 contient plusieurs dimensions, nous avons d'abord traité situation actuelle et situation souhaitée en ce qui a trait aux "caractéristiques de la clientèle". Pour la clarté du rapport, nous enchaînerons maintenant avec la situation actuelle en ce qui concerne la détection des besoins. Cette façon de faire se reproduira dans les chapitres ultérieurs.

3.3 Détection des besoins (situation actuelle)

Le point qui ressort le plus clairement de ce thème, c'est que les besoins s'expriment différemment en milieu urbain par rapport au milieu rural. Dans le premier cas, ce seront plutôt des individus qui réagissent à une publicité et viennent s'inscrire. En milieu rural, ce seront plus souvent des groupes organisés qui acheminent des demandes au SEA. Dans les deux cas cependant, les besoins s'expriment avant tout en faveur des cours techniques. Un répondant mentionna que la tendance à se monter des groupes subsiste encore mais de façon atténuée.

Un des moyens les plus répandus de détecter les besoins d'une communauté consiste à se tenir en contact permanent avec les organismes qui oeuvrent dans le milieu. Certaines CSR travaillant à la campagne ont structuré un peu plus cette procédure en mettant sur pied un réseau de responsables de village qui est composé des personnes les plus actives du milieu. Ces responsables deviennent en quelque sorte les antennes du SEA dans les municipalités et la courroie de transmission entre la population et le service public.

Une autre façon assez répandue de détecter les besoins consiste à faire remplir par les étudiants ou la population en général des questionnaires où ils formulent des suggestions, énoncent leurs besoins et se prononcent sur la façon la plus appropriée de les satisfaire. Les suggestions formelles ou informelles faites à l'intérieur des cours entreraient dans cette technique de détection.

Un troisième moyen consiste à réaliser de l'animation communautaire. A cet égard, SEAPAC semble avoir joué un certain rôle mais les opinions sont très partagées sur l'importance réelle de cet apport. Certains regrettent de ne pas avoir pu utiliser les animateurs de Multi-Médis. Quoi qu'il en soit, l'animateur communautaire, dans plusieurs CSR, a effectué des tournées de promotion auprès des organismes avec le responrable d'éducation populaire.

Un fait intéressant à noter, c'est que les statistiques ne sont pratiquement jamais utilisées comme instrument pour localiser des besoins et cibler des clientèles. On prétend, règle générale, que les statistiques disponibles sont non pertinentes, ce qui expliquerait leur non-utilisation.

Cependant, dans quelques SEA, on utilise des données disponibles au secteur régulier de la CSR pour détecter des besoins de clientèle - ex. parents d'enfants inadaptés.

Un DEA soulignait fort pertinemment que la détection des besoins réels n'est pas chose facile: "Poser des bonnes questions pour qu'elles signifient quelque chose est loin d'être aussi simple qu'on le pense". Dans ce qui semble être la majorité des cas, la détection des besoins latents ne cause aucun problème parce que la CSR ne peut même pas répondre aux demandes explicites du milieu*.

3.4 Accueil (situation actuelle)

Usuellement, à ce qu'il semble, une demande formulée par le milieu à un SEA pour des cours ou des activités en éducation populaire a toutes les chances d'être acceptée à condition que le SEA possède l'argent requis. On peut donc dire qu'il n'y a pratiquement qu'un critère d'acceptation ou de refus des demandes: l'argent disponible. A cet égard, plusieurs répondants vont fustiger la DGEA parce que:

---

* Tiré du rapport descriptif de l'enquête-terrain (TOME I).

1° Elle accorde des sommes ridicules qui obligent un SEA à trop autofinancer.

2° Elle encombre les SEA avec une foule de normes administratives inappropriées.

Sur les dimensions plus opérationnelles de l'accueil, les CSR ayant mis sur pied des réseaux de responsables de municipalité ont parfois fait assumer par ces derniers des aspects comme: information, accueil au cours, initiation des nouveaux, etc. Dans quelques cas, un stage en "techniques d'accueil" a été offert à ces responsables.

Pour terminer, on peut également mentionner le Centre Eureka comme formule d'accueil à des besoins très spécifiques (voir TOME II, p. 15). La CSR Côte-Nord de Baie Comeau a, de plus, mis au point un mécanisme pour permettre aux gens ayant un problème commun de se regrouper*.

3.5 Evaluation (situation actuelle)

Pour ce qui est de l'évaluation des apprentissages en éducation populaire, il y a quelques SEA qui procèdent de façon formelle avec questionnaires plus ou moins sophistiqués, analyse des réponses et investissement des résultats dans la planification et l'orientation du service.

---

* Tiré du rapport descriptif.

Cependant, règle générale, ce sera le formateur lui-même qui procèdera à une évaluation de type informel avec réinvestissement possible la session suivante mais uniquement dans son cours.

Il y a deux ou trois cas intermédiaires où le porteur de dossier sert de lien entre les formateurs pour permettre une certaine mise en commun de techniques. Il peut réaliser cela soit en organisant des rencontres de formateurs, soit en dialoguant avec chaque formateur.

Quelques répondants ont répondu, qu'à leur avis, l'étude du taux d'absence et d'abandon demeure la meilleure forme d'évaluation de la qualité des apprentissages.

3.6 Planification (situation actuelle)

Sauf dans deux cas, les SEA consultés n'ont pas de plan de développement en éducation populaire. Pour expliquer cette situation, plusieurs répondants ont souligné que, pour avoir une planification quelconque, il faudrait à tout le moins un minimum budgétaire garanti et une vision à long terme de la DGEA en éducation populaire, deux prérequis inexistants.

On mentionnera également que les objectifs en éducation populaire se modifient trop rapidement pour qu'il soit utile de fabriquer un plan. "On répond à des vogues, à des modes qui changent vite".

Même ceux qui possédaient un plan de développement abondaient dans le même sens: "Il y a trop de facteurs que nous ne contrôlons pas pour que ça vaille vraiment la peine; c'est comme un casse-tête auquel il manque des morceaux". La volonté de la DGEA de mettre un terme au parallélisme des structures devrait permettre une meilleure planification*.

---

* Tiré du rapport descriptif.

3.7 Situation Souhaitée

Concernant la détection des besoins, le comité a déjà formulé ses recommandations à ce sujet aux pages 18 et 25. Quant à l'accueil, nous recommandons aux SEA:

> De se fixer des critères plus stricts d'acceptation, critères reliés à une orientation éducative et sociale claire du SEA. Que les SEA accordent une priorité aux milieux défavorisés dans l'accueil aux projets qui leur sont soumis.

Le comité considère également que les SEA, supportés par la DGEA, devraient faire de sérieux efforts pour évaluer la qualité des apprentissages et mesurer leur adéquation face aux besoins qu'on cherche à satisfaire.

Finalement, pour ce qui concerne la planification des activités en éducation populaire, nous recommandons à la DGEA:

> 1° De garantir un budget minimum d'opération aux secteurs éducation populaire des SEA et de mettre fin une fois pour toutes aux structures parallèles.
>
> 2° D'accorder une priorité aux milieux défavorisés.

Chapitre 4 : Pédagogie

4.1 Situation Actuelle

Ce que l'on peut noter en premier lieu sur ce thème, c'est qu'il y a très peu d'ingérence des DEA et des porteurs de dossier dans ce secteur. Ces deux groupes considèrent néanmoins que la pédagogie en éducation populaire bénéficie d'une marge de manoeuvre appréciable qui permet l'initiative. Nous avons mentionné précédemment qu'on a assisté dans certaines CSR à de la véritable formation sur mesure. Cette construction de toutes pièces de programmes spécifiques, mis au point par des formateurs et des porteurs de dossier, constitue de fait une des caractéristiques les plus éloquentes de ce type de formation.

Les formateurs eux-mêmes reconnaissent ces faits et ajoutent que leur pédagogie constitue un mélange de théorie, de pratique et de chaleur humaine. Les approches demeurent assez variées et dépendent de facteurs très contextuels tels: le coin de la ville ou du comté, la température, la saison, les facilités, l'accès à l'école, le type de groupe, etc. On revient ainsi à ce que nous disions précédemment, à savoir que l'éducation populaire ne se définit pas par son contenu ou son format mais plutôt par son public et son esprit.

A l'intérieur d'un cours particulier, technique ou non, il semble que c'est surtout la personnalité du formateur qui fasse qu'un cours possède ou non une dimension sociale. Néanmoins, l'approche magistrale, personnalisée et doublée de nombreux stages pratiques, nous est apparue comme prédominante. On favorise tout de même une pédagogie qui consiste à aider les étudiants à s'approprier la matière plutôt qu'à leur transmettre une matière toute prête. Plusieurs formateurs voient leur rôle comme celui de facilitateur, de personne-ressource plutôt que comme celui de maître. Quelques-uns se perçoivent davantage comme animateurs. On relève à cet effet la nécessité d'être disponible aux gens, de se situer dans une espèce de relation d'aide.

Côté moyens, l'audio-visuel et les techniques modernes ne sont guère utilisés. L'écrit et l'imprimé continuent d'être les média les plus en usage. Les visites de boutiques, d'épiceries, de garages, etc. connaissent par contre une bonne popularité.

On considère l'adulte comme ayant des capacités à développer. Ainsi, on le fait contribuer à la détermination des contenus et, dans certains cas, à la construction des programmes. On investit de façon courante le vécu du groupe à l'intérieur du cours. L'animation plus formelle fait aussi partie de l'éventail pédagogique en éducation populaire.

Les activités dites techniques sont valorisées en tant qu'apprentissages éducatifs comme tels mais aussi en tant qu'incitations à enclencher des actions à portée sociale.

Finalement, l'absence de sécurité d'emploi offerte aux formateurs d'éducation populaire ne semble pas avoir d'impact très fort. Les formateurs ne s'attendent pas, de toute façon, à s'en faire offrir une.

4.2 Situation Souhaitée

Sur certaines caractéristiques, le comité souhaite simplement que l'on accentue une tendance déjà présente. Ainsi, on pourrait utiliser davantage les adultes eux-mêmes pour construire des programmes qui leur conviennent. On pourrait aussi appliquer la même remarque pour ce qui concerne la dimension sociale d'un cours technique. A cet effet, nous recommandons aux SEA:

> D'offrir du perfectionnement à leurs formateurs pour améliorer s'il y a lieu leurs compétences techniques et inclure dans leur pédagogie la dimension sociale, la conscientisation aux rôles sociaux énumérés au tout début du rapport. On favoriserait ainsi le rôle de multiplicateur relié à la pédagogie.

et à la DGEA:

> De soutenir ces efforts des SEA soit par l'octroi de ressources financières et/ou humaines adéquates.

Il y aurait également lieu de mieux utiliser les autres ressources du milieu et de mieux évaluer la qualité de la pédagogie. Les SEA auraient donc à réfléchir sur des outils pertinents à mettre au point.

Le comité tient également à différencier le format pédagogique du but visé. Une activité à format individuel (autoformation par exemple) peut très bien avoir une visée collective alors, qu'inversement, une activité à format collectif peut posséder une visée de promotion individuelle. Dans la même ligne d'idée, un cours très magistral sur le salaire minimum peut servir plus adéquatement la promotion collective qu'une session d'animation "bien le fun" mais sans objectifs précis.

L'éducation populaire se doit d'être une ressource dans le milieu pour tous les adultes qui désirent acquérir des connaissances, habiletés ou attitudes nouvelles par rapport à ce milieu. *Elle ne doit pas favoriser la promotion de quelques personnes qui aspirent à diriger la masse.* Conséquemment, ceci amène les SEA à mettre en place tous les moyens éducatifs qui permettent aux adultes de faire des apprentissages à partir d'eux, selon leur façon d'apprendre.

Les approches pédagogiques* doivent tenir compte de ce fait et s'adapter aux besoins. Nous en avons ressorti trois principales que nous appelons canaux d'accès:

1) L'approche individuelle.

2) L'approche collective avec activités structurées.

3) L'approche communautaire.

---

* Par approches pédagogiques, nous entendons manières et façons de répondre à des besoins éducatifs.

1° L'approche individuelle offre par exemple le support, les informations et les ressources nécessaires à ceux qui, étant dans une période de recherche et d'exploration personnelle ou, pour d'autres raisons, voudraient faire ce type de démarche. Cela peut s'adapter autant à ceux qui désirent acquérir des habiletés précises, ayant le matériel didactique fourni, qu'à ceux qui désirent s'informer, explorer, etc..., dans une optique de développement personnel, avec l'aide d'un conseiller ou d'un tuteur.

2° L'approche collective, quant à elle, offre des services à des groupes mais de façon structurée. Cela réfère à des activités telles les colloques, les forums, les conférences, les sessions de travail sur des thèmes précis, les activités d'exploration et de sensibilisation à des thèmes particuliers et la formule cours qui est la plus répandue.

3° L'approche communautaire concerne toutes les activités qui utilisent le groupe comme moyen d'apprentissage, dans une perspective de promotions individuelle et collective. Les activités pourraient être de plusieurs sortes: action collective, groupe de quartier, groupe de bénévoles, groupe de réflexion, groupe d'entraide et de rencontre, activités d'information et de sensibilisation à des dimensions communautaires ou problèmes d'actualités, etc...

D'autres services pourraient être communs, comme par exemple, un centre de documentation ou encore un centre audio-visuel véritablement à la disposition des citoyens en situation d'apprentissage.

De plus, nous croyons que l'éducation populaire, si elle veut permettre à l'adulte de faire de véritables apprentissages intégrés doit cesser de privilégier la formule traditionnelle des cours, imposée par la gestion de la DGEA, et mettre à la disposition de l'adulte tous les moyens dont il a besoin pour se développer comme individu et comme membre d'une collectivité.

Nous recommandons donc aux SEA:

> De structurer leur éducation populaire en tenant compte des trois voies d'accès énumérées ci-haut en cessant d'opposer l'une à l'autre.

et à la DGEA:

> D'apporter toute l'aide et le support possibles pour réaliser cette réorientation pédagogique.

De plus, nous référant à ce qui fut relevé dans le chapitre 3 à la page 35 à l'effet que les cours techniques rencontrent la faveur des adultes à cause de leurs dimensions plus concrètes, le comité recommande à la DGEA:

> La création d'outils pédagogiques faisant appel à des manipulations qui rendront plus accessibles des contenus d'activités présentées jusqu'à maintenant de façon trop abstraite - ex. psychologie, économie, politique, etc.

Pour introduire les chapitres 5 et 6, il nous a semblé important de reproduire certaines notions qui proviennent d'un cours de l'Ecole Nationale d'Administration Publique (ENAP) portant sur les notions de finalités, buts et objectifs.

D'une façon générale, ces notions sont confondues. Pour un administrateur, cependant, cette confusion peut causer de sérieux problèmes et l'amener à poser des gestes inconséquents. La source des difficultés liées à ces trois (3) concepts ou notions demeure, en un sens, facile à identifier. En effet, ces trois (3) notions s'incluent l'une dans l'autre. Lorsque nous utilisons des cercles concentriques, leur relation peut être représentée de la façon suivante:

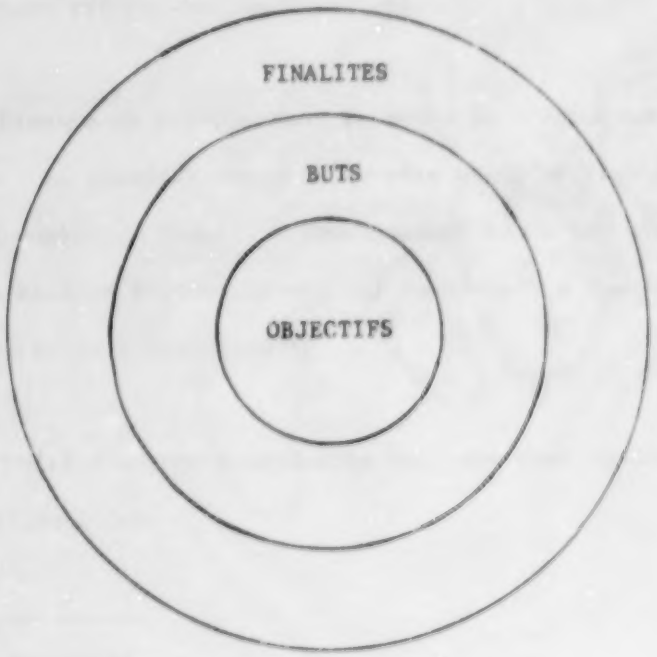

Finalités

Concrètement, elles s'expriment par des valeurs, des principes généraux ou même une philosophie. Dans le même sens, on peut parler de conceptions ou attitudes. Ainsi est-il possible d'avoir une finalité ou une philosophie en autant que l'éducation ou la santé sont concernées. Il en est de même pour le développement économique ou pour le développement de la culture.

Buts

Il va de soi que les buts doivent être définis par rapport aux finalités et ils doivent y être conformes. Quoique généraux, les buts sont plus précis que les finalités.

Prenons un exemple dans le monde de l'éducation afin de mieux comprendre. La finalité concerne le rôle que l'on veut donner à l'école dans la société. "Rendre l'enseignement ou "l'éducation" accessible à tous les adultes devient un but qui correspond à une philosophie ou une conception de l'éducation"*.

Voici d'autres exemples de buts que nous rencontrons dans le monde de l'éducation:

---

* Ajouts du comité.

1. Assurer une formation générale.

2. Préparer au marché du travail.

3. Préparer aux études supérieures.

4. Assurer une réponse aux besoins socioculturels*.

Pour plus d'exemples, vous pouvez consulter le Rapport Parent (il en est plein). Et pourtant, il n'est pas rare que l'on réfère à ces buts comme étant des objectifs. Il importe donc ici de se rappeler qu'un but est l'expression d'une direction générale et qu'il n'est pas précisé dans le temps.

Objectifs

Dernier cercle ou cercle intérieur dans notre représentation du début, les objectifs constituent les résultats ou situations à atteindre, les performances à réaliser. Plus précis que les buts, ils sont ordinairement quantifiables, mesurables et datables. Voilà les trois (3) caractéristiques essentielles d'un objectif. Le monde de l'éducation peut encore une fois nous servir d'exemple.

Finalité: Démocratisation

But: Rendre l'enseignement accessible à tous les adultes*

---

* Ajouts du comité.

Objectif: D'ici 5 ans, 70% des adultes auront un Secondaire IV*.

Remarque très importante

Même si par intuition nous sommes souvent portés à conclure que les finalités et buts sont surtout l'affaire des paliers supérieurs d'une organisation et que les objectifs s'adressent aux paliers inférieurs, tel n'est pas le cas cependant. Ces trois (3) notions ne sont pas partagées selon les niveaux de responsabilité. Ils appartiennent à chaque niveau. Un ministère peut avoir des finalités, buts et objectifs. Il en est de même d'une direction générale et d'un bureau régional.

AUTRE REPRESENTATION

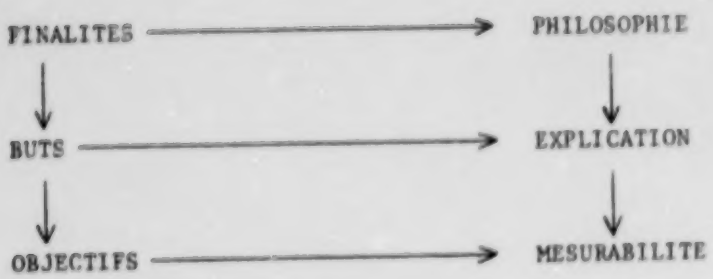

---

* Ajouts du comité.

Chapitre 5 : Rôle de la DGEA.

5.1 Finalités, buts et objectifs (situation actuelle)

Pour ce qui est des finalités et des buts, voir les pages 6 et 7. Quant aux objectifs, la DGEA n'en possède simplement pas.

5.1.1 Finalités, buts et objectifs (situation souhaitée)

En ce qui concerne les finalités et les buts souhaités en éducation populaire, voir les pages 8, , 10 et 11. Il ne nous est pas apparu de notre ressort de proposer des objectifs à la DGEA; ceux-ci doivent être déterminés par cette organisation.

5.2 Moyens et services offerts (situation actuelle)

La DGEA dispose d'un certain nombre de ressources ou de moyens pour opérationaliser ses objectifs en éducation populaire. De plus, elle offre un certain nombre de services aux SEA. Voici la liste de ces moyens et services:

1° une enveloppe globale pour l'éducation populaire et la formation générale à temps partiel, une autre pour SEAPAC, pour les OVEP, etc.;

2° quatre structures parallèles: Education populaire, SEAPAC, Multi-Média et OVEP;

3° possibilité d'ingérence dans le milieu via des projets spéciaux;

4° possibilité d'intervention directe via le programme OVEP;

5° publicité provinciale restreinte;

6° directives émises de temps à autre mais de nature surtout financière;

7° moyens financiers offerts aux SEA, établis sur le critère de l'adulte en formation plein temps. Ce seront surtout les heures/groupe de cette formation qui permettront de défrayer la structure administrative de l'éducation populaire: locaux, équipement, directeur de centre, etc.

8° leadership réduit dans la détermination d'un cadre organisationnel pour les SEA.

Services offerts

1° Aide pédagogique sur demande via l'Equipe d'aide au développement;

2° aide très minime à l'organisation de l'enseignement et à la fabrication d'outils d'apprentissage;

3° aide sur demande lors de la modification de programmes ou de la construction de programmes-maison;

4° évaluation strictement quantitative de l'action des SEA;

5° financement à partir de la norme heure/groupe;

6° peu d'information auprès de la population;

7° banque de projets peu disponible.

5.2.1 Moyen (situation souhaitée)

Le comité recommande ici à la DGEA:

1° De voter un budget unique et spécifique pour ce qui est de l'éducation populaire.

2° De fusionner ses structures parallèles en un seul programme ayant un cadre à sa tête, cadre qui participera aux travaux du Comité de régie.

3° De supporter des actions spécifiques des SEA cadrant avec l'orientation générale.

4° De laisser aux SEA le soin de coordonner les actions du milieu en éducation populaire.

5° De mettre au point une campagne provinciale de publicité pour faire connaître ses objectifs.

6° De mettre en place des mécanismes pour évaluer les actions des SEA et améliorer ainsi les services à la population.

Avant d'énumérer les services que nous souhaiterions voir la DGEA assumer, il nous apparaît important de préciser notre position sur le modèle de gestion actuel et souhaité en éducation populaire. Nous reviendrons immédiatement après pour traiter des services recommandés.

5.3 Modèle de gestion (situation actuelle)

Statut administratif de l'éducation populaire

Organigramme de la Direction générale de l'éducation des adultes

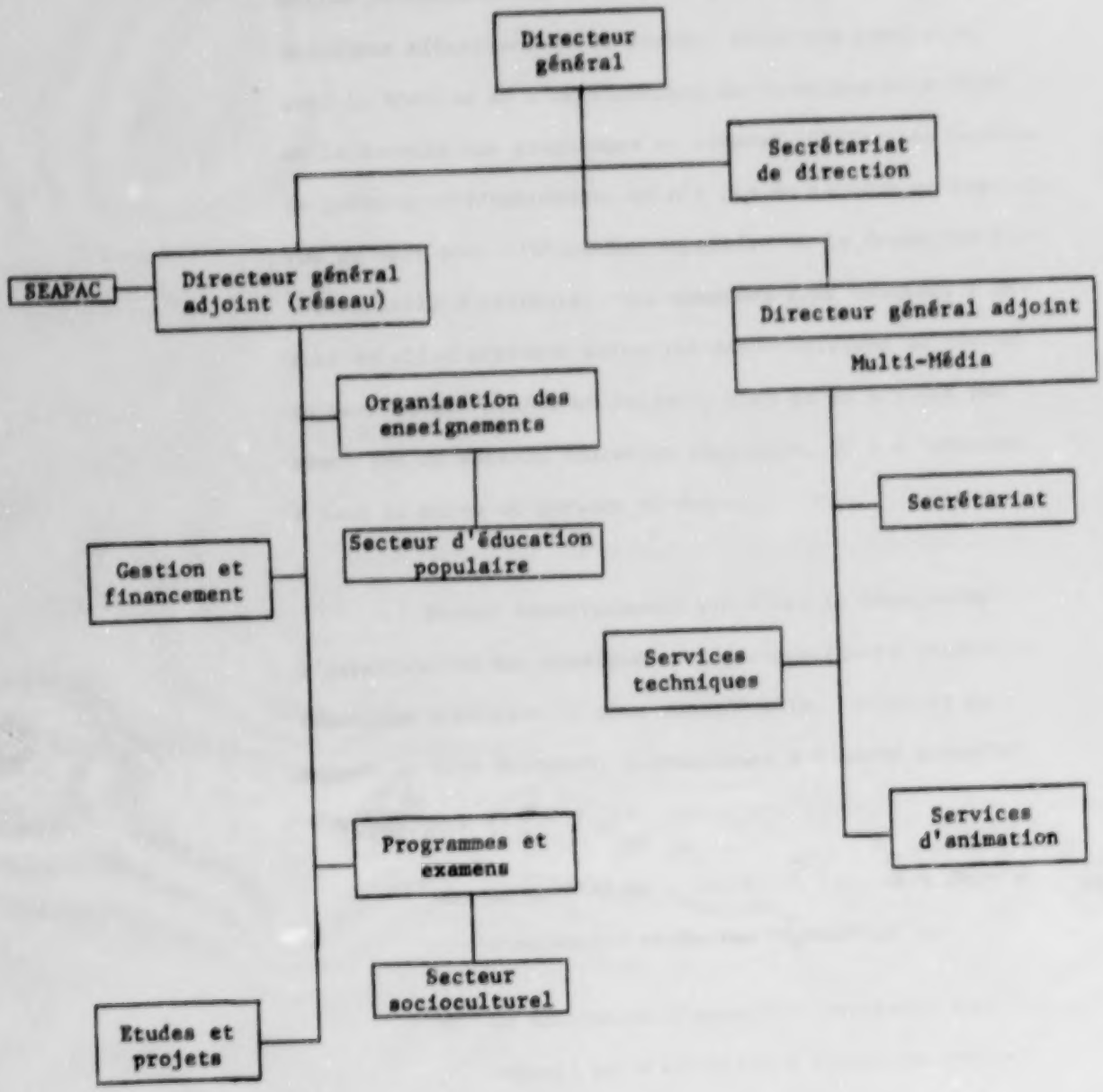

Chacun des quatre services de la DGEA réseau possède en principe une branche éducation populaire au même titre qu'une branche formation générale et une autre formation professionnelle. En pratique, seuls deux services possèdent effectivement un secteur éducation populaire, soit le Service de l'organisation des enseignements (SOE) et le Service des programmes et examens (SPEX). Au Service de gestion et financement, on n'a pas de porteur de dossier, que ce soit pour l'éducation populaire ou la formation professionnelle d'ailleurs. Les demandes sont traitées à mesure qu'elles arrivent selon les disponibilités de chacun. Au Service des études et projets, bien qu'il n'y ait pas comme tel de secteur éducation populaire, il y a toujours à tout le moins un porteur de dossier.

Notons immédiatement que c'est le Service de l'organisation des enseignements qui possède le secteur éducation populaire le plus considérable. Celui-ci se scinde en deux dossiers, indépendants à l'heure actuelle l'un par rapport à l'autre.

a) Le dossier de l'éducation populaire dans les commissions scolaires régionales (CSR).

b) Le dossier de l'éducation populaire dans les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).

La logique administrative à la base de ce modèle de gestion postulait une interdépendance opérationnelle entre les différents services. En d'autres termes, le Service de l'organisation des enseignements devait être chargé de l'organisation de tous les types de formation, le Service des études et projets des dimensions recherche et évaluation de toutes les formations et ainsi de suite. Conséquemment, un service d'éducation populaire qui cumulait différentes responsabilités apparut comme dysfonctionnel par rapport à ce type de modèle. Ce fut la raison pour laquelle ce service, qui a vécu de 1966 à 1970, fut retiré de la structure.

Par ailleurs, le modèle qui prévaut à l'heure actuelle nécessite une coopération interservices assez considérable et c'est justement au niveau de la collaboration et de la coordination que surgit le problème vécu actuellement par l'éducation populaire au provincial.

5.3.1 Budget 1975-76 *

Depuis 1974-75, la Direction générale de l'éducation des adultes demande au Ministère une enveloppe globale pour la formation générale à temps partiel et l'éducation

---

* Enveloppe globale 1975-76 pour les formations générale temps partiel et socioculturelle, Gestion, 1975 06 03.

populaire. Le budget total en 1975-76 autorise la DGEA à organiser les activités suivantes:

- formation générale à temps partiel		320 885 h/g
- éducation populaire		240 000 h/g
	Total	560 885 h/g
On doit soustraire 20 000 heures/groupe pour les cours de langues		- 20 000 h/g
		540 885 h/g

Cette subdivision technique, établie à partir de la tendance des années précédentes en termes d'activités, autorise la Direction à dépenser $ 6 900 000 en formation générale à temps partiel et 4 820 000 en éducation populaire Total $11 720 000

De ce montant, nous devons déduire $418 400 pour les cours de langues et $140 000 pour les frais de voyage aux enseignants. On aboutit alors à un montant total disponible de $11 161 600.

A $20.92 par heure/groupe de formation, on peut finalement distribuer 533 537 heures/groupe aux commissions scolaires régionales.

Ce $20.92 est subdivisé en deux groupes de dépenses, soit les dépenses fixes et les dépenses variables.

1er Bloc: dépenses fixes ($12.45)

Groupe 2A	1.60	(salaires et bénéfices marginaux)
Administration des centres	0.50	(autres dépenses)
	$2.10	
Groupe 2C	9.85	(salaires et bénéfices marginaux)
Activités de formation	0.50	(autres dépenses)
	$10.35	

Total: $12.45 x 533 537 h/g = $6 642 535.

2e Bloc: dépenses variables

Groupe 1

Administration des secteurs d'éducation populaire dans les CSR — plus ou moins $7.21 (salaires et bénéfices marginaux)

Groupe 2B - $0.15 (prise en charge)

$0.55 (développement pédagogique)

Groupe 2D $0.56 (SEAPAC)

Total: $8.47 par h/g x 533 537 h/g = $4 519 058.

On doit cependant noter que cette répartition au Bloc B ne correspond pas nécessairement à la réalité. Une CSR a le loisir de répartir autrement le montant qu'elle reçoit pour ses dépenses variables. L'ordre de grandeur reproduit ici conserve toutefois sa valeur*.

Si l'on se fiait à la répartition purement technique qui apparaît au début, l'éducation populaire devrait donc obtenir 43% de l'argent inclus dans l'enveloppe globale pour la formation générale à temps partiel et l'éducation populaire. Dans les faits toutefois, cette subdivision ne correspond pas à la réalité. En effet, les pourcentages de 43% et 57% ne correspondent pas nécessairement au volume des activités des commissions scolaires en éducation populaire et en formation générale à temps partiel. D'ailleurs, ces dernières ne sont même pas au courant de ce calcul; elles reçoivent une enveloppe globale et, en autant qu'elles se soumettent aux normes administratives de la DGEA, elles peuvent dépenser leur argent dans un type de formation plutôt que dans un autre.

---

* Enveloppe globale 1975-76 pour les formation générale à temps partiel et socioculturelle, Service de gestion, 3 juin 1975.

Evolution des budgets depuis les débuts*

COMMISSION SCOLAIRE

1971-72	$1 500 000.
1972-73	$1 500 000.
1973-74	$2 212 500.
1974-75	$4 200 000.
1975-76	$4 800 000.

A priori, on observe donc une augmentation de $3 300 000. ou 220% entre le montant alloué aux CSR en 1971-72 et celui de 1975-76. A titre de comparaison, on constatera une augmentation de $1 395 000 pour les OVEP entre 1971 et 1976, soit 680%.

On doit cependant nuancer les chiffres ci-haut mentionnés. En 1974-75, on commence par exemple à procéder par postes budgétaires, incluant tous les types de dépenses, ce qui n'était pas le cas avant 1974 - on payait alors un montant par heure/groupe de formation sans contrôler de façon stricte les dépenses effectivement encourues -.

---

* Mémoire sur la formation du citoyen, p. 4, 22 mai 1975.

Il y a également l'augmentation continue des coûts, liée à l'inflation, qui ramène à de plus justes proportions l'évolution réelle des budgets en éducation populaire.

- Malgré une augmentation de $600 000 de 1974-75 à 1975-76, il y a tout de même eu une diminution de 22 288 heures/groupe ou 4% -.

Pour compléter cette section sur le budget en éducation populaire, on doit mentionner que ce dernier représente environ 5% du budget global de l'éducation des adultes et constitue la seule portion de ce budget d'éducation des adultes à être financée entièrement par le gouvernement provincial. Une augmentation à cet item ne nous apparaît donc pas comme exagérée, au contraire.

5.3.2 Evaluation du modèle actuel

On peut dire du modèle actuel qu'il présente à la fois des caractéristiques de centralisation et de concentration. Il est centralisé en ce sens que le lien hiérarchique existant entre la DGEA et les SEA est maintenu; il est concentré en ce sens qu'il existe peu de délégation aux SEA même pour ce qui concerne les affaires courantes. A titre d'exemples, mentionnons l'absence de consultation des SEA face aux intentions vagues et immuables de l'édu-

cation des adultes, aux barèmes de financement, aux attestations, etc.

Il en résulte une lourdeur administrative assez considérable et une frustration constante des SEA.

5.4 Modèle de gestion (situation souhaitée)

La ligne de conduite recommandée par le comité sur cette question s'appuie sur le postulat suivant: *dans un régime socio-politique comme le nôtre, le rôle du gouvernement consiste à permettre à l'homme d'être autonome, libre et responsable.* L'éducation populaire constitue un des moyens à sa disposition pour atteindre cet objectif et la DGEA ainsi que les SEA les deux agents prévus pour actualiser cette mission. Il s'avère nécessaire que ces derniers travaillent en étroite collaboration tant pour la définition des objectifs que pour la gestion et l'administration courante. Il s'ensuit donc une nécessité de déconcentration sur certains objets et de décentralisation sur d'autres*. *Le principe à respecter ici demeure celui de situer les centres de décision aussi près que possible des usagers.*

La DGEA doit déconcentrer son modèle de gestion en établissant d'abord des objectifs généraux clairs, liés au vécu et

---

* Décentralisation: elle implique la brisure du lien hiérarchique et la constitution d'une entité légale pouvant à la limite élire des personnes responsables et posséder un pouvoir fiscal.

Déconcentration: elle implique la libération des échelons supérieurs des décisions de gestion courante, l'accroissement de la spécialisation fonctionnelle et l'accélération du processus de décision.

André Gélinas "Ouvrage en préparation".

adaptables. Son rôle consiste alors à supporter, évaluer et contrôler l'action des SEA en regard des objectifs. Il lui incomberait également de déterminer un cadre organisationnel général décrivant les éléments communs et obligatoires ainsi que les exigences à respecter. Il va sans dire que le financement continuerait d'être assumé par la DGEA.

Conséquemment, le comité recommande donc à la DGEA:

> De déconcentrer au niveau de ses objectifs généraux après avoir bien défini ses exigences face aux SEA. Les aspects plus spécifiquement touchés par la déconcentration incluraient: la planification, l'information et le contrôle.

Quant à la décentralisation en éducation populaire, le comité recommande à la DGEA:

> 1° De décentraliser au niveau des SEA les aspects touchant la gestion des budgets, l'administration courante, l'animation, le soutien, l'apprentissage ainsi que le "management" des ressources humaines et matérielles.
>
> 2° D'établir un mécanisme d'évaluation pour les objets décentralisés et de contrôle pour les objets déconcentrés.

SCHEMA ORGANISATIONNEL

____ DECONCENTRATION ____ DECENTRALISATION

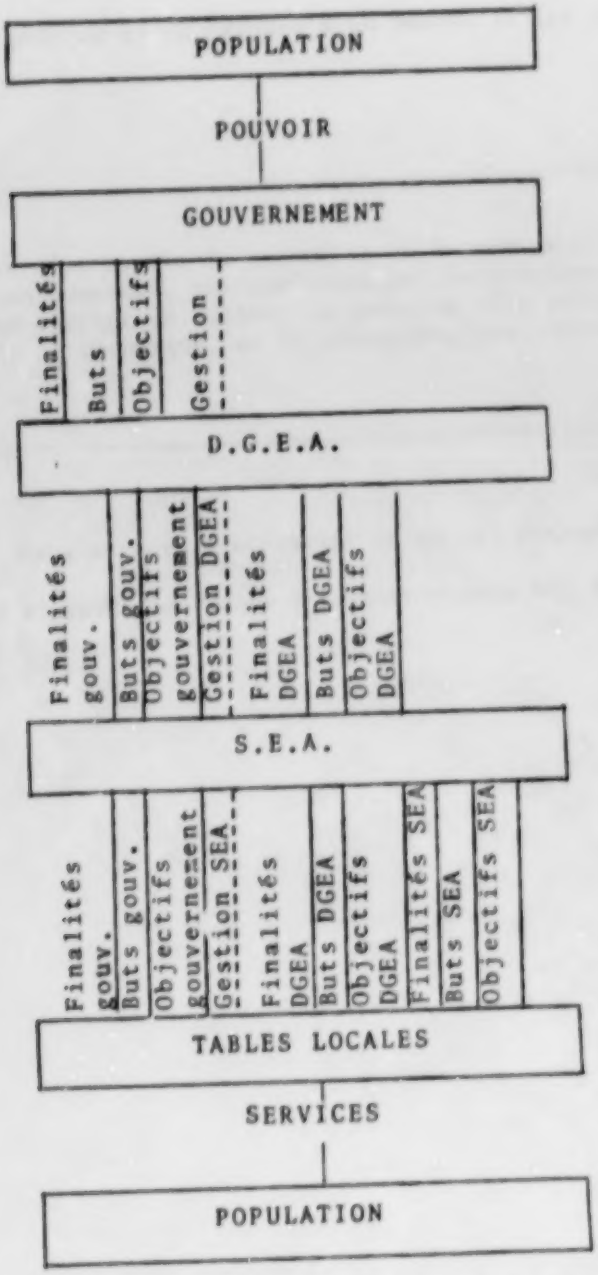

N.B. La DGEA et les SEA peuvent avoir ou non des Finalités, Buts et Objectifs autres que ceux du Gouvernement, mais ils doivent d'abord tenir compte de ceux du Gouvernement puisqu'il y a déconcentration. Par contre, les moyens pour atteindre les fins visées doivent tenir compte de différents facteurs comme les besoins, les disparités régionales, les sortes de population, etc, d'où décentralisation de la gestion.

Le comité est conscient du changement profond en terme de mode de gestion qu'il propose à la DGEA: Il lui recommande en substance:

> De passer d'un bassin de contrôles et de normes à un bassin de ressources humaines, professionnelles, matérielles et financières au service du milieu; de jouer un rôle prédominant au niveau de la recherche, de la pédagogie, des idées novatrices, etc.

Nous pensons sincèrement qu'un tel changement d'orientation va s'avérer bénéfique à la population, aux SEA et la DGEA même.

ORGANIGRAMME D'UN SYSTEME OUVERT

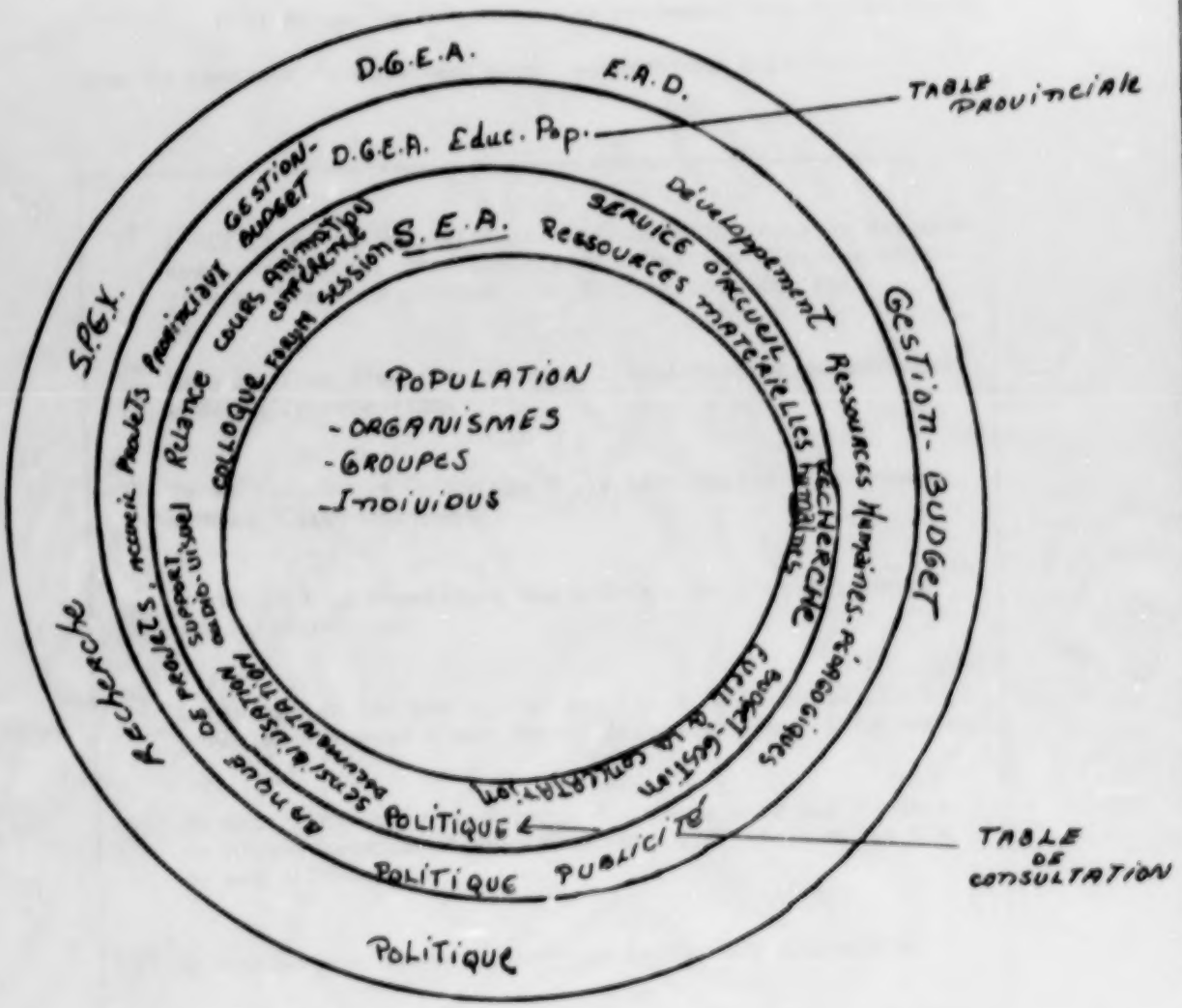

Qualités du système:

1. Structure souple
2. Communication efficace et adaptée
3. Circulation du feed-back
4. Adaptation au changement
5. Equilibre dynamique

5.5 Services offerts (situation souhaitée)

Pour situer un peu mieux nos recommandations précédentes dans un contexte de services, nous recommandons à la DGEA:

1° D'offrir au milieu, via ses ressources internes ou des ressources externes, des projets de formation liés aux objectifs généraux ou provenant de propositions des SEA.

2° De supporter l'organisation et l'implantation de nouveaux modes d'intervention.

3° De se préoccuper davantage de la fabrication de nouveaux outils d'apprentissage.

4° D'offrir à la population une information globale, continue et structurée.

5° De supporter les tentatives des SEA à la concertation grâce par exemple à une bonne circulation de l'information.

6° De mettre sur pied un service d'accueil pour les projets de niveau provincial avec l'assurance d'informer les SEA de ses actions.

7° D'établir une banque de projets facilement accessible.

Chapitre 6 : Rôle des SEA.

Etant donné la nature de ce chapitre, il va se produire un certain recoupement avec les chapitres précédents. Les éléments à traiter sont apparus tellement importants et imbriqués les uns dans les autres qu'il nous a été impossible d'éviter ces répétitions.

6.1 Objectifs des SEA (situation actuelle)

Sur cette question des objectifs des SEA en éducation populaire, on a pu remarquer lors des entrevues le haut niveau de généralité des réponses obtenues et ce, quel qu'ait été le statut professionnel des répondants. A quelques exceptions près, les interventions tournaient autour des points suivants:

1° Réponse au plus grand nombre de besoins de notre population, besoins d'ordre social, économique et culturel.

2° Aider individus et groupes à mieux fonctionner dans leur milieu en les familiarisant aux caractéristiques de ce milieu.

3° Fournir aux adultes les moyens nécessaires pour développer leurs habiletés manuelles.

4° Fournir à la population ce qu'elle aime.

5º Favoriser la prise en charge individuelle et collective.

6º Les objectifs du SEA en éducation populaire doivent être ceux du milieu.

7º Pallier l'insuffisance de services dans certains milieux.

8º Augmenter le niveau de formation de la population, animer les groupes et promouvoir la participation.

De façon plus précise, quelques répondants seulement ont mentionné:

1º L'éveil social de la femme grâce à une campagne de sensibilisation.

2º Faciliter l'accès de l'éducation populaire aux groupes défavorisés par une promotion et une programmation adéquates ainsi que par un dégrèvement des frais d'inscription.

3º S'infiltrer dans le réseau des associations.

6.1.1 Ecart entre objectifs provinciaux et objectifs locaux (situation actuelle)

Les divers groupes interrogés n'ont pas réagi de la même façon sur cette dimension. Ainsi, les DEA vont souligner que les objectifs de la DGEA ne peuvent être considérés comme déterminants dans l'orientation d'un SEA en éducation populaire. Comme explications, on mentionne

le peu d'ardeur de la DGEA à promouvoir ses propres objectifs et le fossé existant entre l'administration pratique du programme et les objectifs théoriques. L'écart se situerait donc davantage entre objectifs et moyens à la DGEA même qu'entre objectifs provinciaux et objectifs locaux.

Les porteurs de dossier, eux, ont identifié les deux principaux objectifs de la DGEA comme étant:

1° La conscientisation aux rôles sociaux.

2° La promotion collective.

En ce qui concerne le premier objectif, ils demeurent d'avis que, dans la majorité des cas, il existe une continuité entre objectifs provinciaux et objectifs locaux. Quant au deuxième, il y aurait carrément un écart.

Les formateurs, pour leur part, ont comparé les objectifs provinciaux avec les objectifs de leurs cours respectifs, ne connaissant pas les objectifs de leurs SEA. D'après eux, l'objectif de conscientisation aux rôles sociaux est atteint alors que celui de promotion collective ne l'est que partiellement. Ils considéraient en effet qu'en conscientisant les gens à leurs rôles sociaux, on réalise par inférence une certaine promotion collective.

6.1.2 Priorités (situation actuelle)

Compte tenu de ce qui a été relevé précédemment sur les objectifs, il aurait été surprenant d'obtenir des informations précises sur les priorités d'un SEA en éducation populaire. De fait, nous n'avons pas été surpris ! Là encore, le niveau de généralité est demeuré très haut. Pour plusieurs répondants, l'entrevue a constitué leur première occasion de s'arrêter là-dessus. Dans l'ensemble, on a répété les objectifs énumérés en 6.1. Malgré cette absence de priorités locales en éducation populaire, tout le monde s'est néanmoins entendu pour dire que celles-ci devaient être définies aussi loin que possible de la DGEA. Une formatrice de la Côte-Nord crut toutefois bon de préciser "il est nécessaire de posséder une orientation et des priorités provinciales d'une part et des priorités locales d'autre part. Le problème surgit parce que, au delà du phrasage, la ligne de conduite du provincial demeure strictement budgétaire. C'est bien beau d'avoir des priorités nobles au local lorsque tu es confrontée avec des colonnes de chiffres".

Précisons une fois de plus en terminant que, dans plusieurs CSR, on accepte les demandes du milieu tant et aussi longtemps qu'il y a de l'argent.

6.1.3 Objectifs et priorités (situation souhaitée)

La situation souhaitée par le comité pour ce qui concerne les objectifs se retrouve aux pages 17, 18, 19, 24 et 25. Pour synthétiser ces souhaits, nous recommandons aux SEA:

1° De faire siens les objectifs et priorités fixés par la DGEA.

2° D'établir des objectifs et des priorités qui tiennent compte des disparités régionales.

6.2 Moyens (situation actuelle)

Qu'il nous suffise ici d'énumérer les ressources disponibles ainsi que les facteurs contraignants:

1° Budgets limités.

2° Accès aux locaux scolaires après location.

3° Structures parallèles non coordonnées: SEAPAC, Multi-Média, OVEP.

4° Matériel didactique très faible.

5° Les différents réseaux dans la population.

6° Peu de ressources humaines: plusieurs porteurs de dossier doivent assumer d'autres tâches.

7° Manque de spécialistes.

8° Achat d'équipement refusé.

9° Porteurs de dossier fréquemment mal informés.

10° Support inexistant de la DGEA pour des recherches concernant le milieu.

11° Pas d'animateurs-terrain en éducation populaire.

12° Surdétermination des inscriptions sur l'action et l'orientation d'un SEA en éducation populaire: la demande structure l'offre.

13° Politique restrictive de reconnaissance des cours qui fait que des heures dispensées ne sont même pas reconnues.

Cette dernière contrainte force les SEA à autofinancer une foule d'activités, à exiger des taux élevés de scolarité, à constituer une entreprise privée au sein d'un service public, dira un répondant. Il ajoutera qu'on se retrouve ainsi très loin du principe de gratuité scolaire.

Quant à l'opérationalisation des objectifs, elle est laissée à la discrétion des porteurs de dossier. A peu d'exception près, la formule utilisée consistera à démarrer des cours; c'est à peu près tout ce que permettent les moyens disponibles.

6.2.1 Animation communautaire (situation actuelle)

Il existe grosso modo trois points de vue sur les relations qui existent entre animation communautaire et éducation populaire. Le premier consiste à prétendre que l'animation communautaire serait au service de l'éducation populaire en ce sens que ce type d'action sert à déceler les besoins latents d'une collectivité. Une fois cette opération complétée, "l'éducation populaire cours" prend la relève et met en branle les programmes requis pour répondre aux besoins décelés.

Le deuxième point de vue représente l'autre extrême. Dans cette optique, "l'éducation populaire cours", en formant des groupes, fournit à l'animation communautaire un terrain propice pour agir. Dans cette optique, l'éducation populaire cours débouche sur l'animation communautaire qui, elle, débouche sur la prise en charge individuelle et collective.

Le troisième point de vue se situe à mi-chemin entre les deux premiers. Il consiste à dire que l'on ne peut pas trancher de façon aussi catégorique et affirmer que l'un est au service de l'autre. D'après plusieurs répondants, animation communautaire et éducation populaire constituent les deux dimensions d'une seule et même réalité. Parfois, l'animation communautaire apparaîtra plus appropriée pour répondre à certains besoins, parfois les cours d'éducation populaire comme tels apparaîtront comme le moyen le plus pertinent de répondre à d'autres besoins.

Pour certains répondants, chez qui les deux secteurs fonctionnent indépendamment, l'éducation populaire et l'animation communautaire possèdent la même finalité mais la première s'adresse à des individus et la seconde à des groupes constitués.

Quelques DEA ont cru nécessaire de souligner le peu d'emprise de l'animation communautaire dans le milieu. Cette forme d'intervention aurait pas mal de difficulté à s'implanter, en partie à cause du traditionalisme des populations.

D'après certains formateurs, animer communautairement son milieu, ça signifie le faire vivre, lui permettre de se trouver et de se connaître, le forcer à réaliser des choses de lui-même. L'animation communautaire servirait également de moyen pour s'infiltrer dans les petits groupes et dans les régions rurales, pour faire préciser aux gens leurs besoins.

6.2.2 Moyens et animation communautaire (situation souhaitée)

Concernant les moyens requis en éducation populaire pour opérationaliser l'orientation que nous suggérons, il est recommandé à la DGEA:

1º D'établir une politique unifiant les différentes structures parallèles en éducation populaire: Multi-Média, SEAPAC, OVEP et éducation populaire dans les CSR avec un responsable à temps plein par SEA.

2° D'accorder un budget global et distinct à cette structure unifiée d'éducation populaire.

3° De faire pression auprès de la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire et auprès de la Fédération des commissions scolaires pour obtenir l'accès gratuit aux locaux des CSR et CS.

4° D'accorder au moins deux personnes à temps plein, incluant le responsable, par SEA.

5° D'accorder 20% du budget global, non transférable, à la confection d'outils pédagogiques, de promotion ou d'information ou à l'achat d'équipement.

6° D'accorder un budget pour défrayer les frais de séjour et de déplacement lors de rencontres des tables locales de consultation et de concertation.

7° De faire disparaître l'ambiguïté concernant l'autofinancement et d'accepter le volume des activités autofinancées à l'intérieur des critères déterminant le nombre de permanents d'un SEA.

8° De défrayer le coût d'animateurs engagés à temps plein et intégrés à la structure.

Quant aux rapports devant s'établir entre l'éducation populaire et l'animation communautaire, le comité considère que l'éducation populaire constitue la charnière

essentielle par laquelle l'animation communautaire est mise au service de la mission éducative et sociale.

Ainsi intégrée à l'éducation populaire, l'animation communautaire devient un ensemble d'efforts visant à servir la dynamique de cette dernière.

6.3 Services reçus de la DGEA (situation actuelle)

A l'heure actuelle, les SEA reçoivent presque exclusivement les programmes de la DGEA. Il y a eu une certaine utilisation du Service des programmes et examens en ce qui a trait au support. Cette absence de services ne s'explique pas par le manque de qualité mais plutôt par le manque de demandes originant du milieu. On craint, semble-t-il, la présence de personnes-ressources du Ministère à l'intérieur du SEA. D'après les entrevues, lorsqu'un SEA achemine une demande de service à la DGEA, il reçoit satisfaction.

6.3.1 Services reçus de la DGEA (situation souhaitée)

Le comité se dit d'avis que cette méfiance des SEA envers la DGEA va devoir cesser si l'on veut mettre au point un nouveau "partnership". Si la DGEA devient davantage un bassin de ressources, il va s'avérer indispensable que les SEA ne craignent pas d'y puiser. A cet effet, le comité recommande aux SEA:

De cesser de faire preuve de méfiance et d'autonomie mal placées pour coopérer avec la DGEA en vue d'améliorer les services à la population.

6.4 Services offerts au milieu (situation actuelle)

A l'heure actuelle, la situation se présente à peu près comme suit:

1° - on offre des cours financés et autofinancés;

2° - sessions d'information, cliniques, ateliers, etc.;

3° - service d'accueil et d'information peu structuré;

4° - support minime aux individus et aux groupes et peu d'analyse des besoins;

5° - animation en vue d'apprentissage effectuée de façon sporadique;

6° - service de documentation non offert;

7° - ressources humaines et financières sporadiques et défaillantes;

8° - programmes-maison;

9° - services provenant de différentes structures parallèles: crédibilité des SEA atteinte.

6.4.1 Services offerts au milieu (situation souhaitée)

Face à la situation décrite, le comité recommande aux SEA:

1° De faire une nette distinction dans les frais d'inscription entre cours financés et autofinancés, en plafonnant ceux des cours financés.

2° De structurer un service d'accueil.

3° D'offrir un support valable aux individus et aux groupes.

4° D'offrir un service de documentation répondant aux besoins.

5° De stabiliser les ressources humaines et financières pour permettre une permanence ou une continuité.

6° D'analyser les besoins en coopération avec les autres organismes du milieu par l'établissement de tables locales de consultation et de concertation.

7° D'utiliser l'aide offerte par la DGEA via l'Equipe d'aide au développement.

et à la DGEA:

> D'accepter le principe de reconnaître autre chose que des cours comme activités de formation (ex. sessions d'animation, cliniques, ateliers, etc.) et d'en tenir compte lors de l'octroi des fonds et de l'établissement des moyens de contrôle.

6.5 Promotion (situation actuelle)

A l'heure actuelle, le moyen de promotion le plus utilisé demeure l'imprimé. Il s'agit à la fois de brochures expédiées dans les foyers et d'annonces parues dans les journaux. D'après plusieurs répondants, le bouche à oreille constitue le moyen le plus efficace. A part ça, on peut mentionner les visites d'organismes, l'utilisation des responsables de village, la radio et la télévision, les expositions annuelles, les informations fournies à l'intérieur des cours et finalement l'animation communautaire. Il s'avère cependant impossible de se prononcer sur l'importance respective de ces moyens de promotion.

Certains répondants ont, de plus, relevé des contraintes à la promotion en éducation populaire. Ainsi, le fait que l'éducation des adultes fonctionne dans un cadre

un peu comme une intruse en constituerait une. On mentionnera également le traditionalisme et l'inaccessibilité de certains milieux ruraux et défavorisés.

Quant aux résultats de la promotion, on peut dire sans craindre de se tromper qu'elle s'est avérée fort efficace. En effet, l'éducation populaire a connu un rythme de croissance rapide et continue depuis six ans. Elle représente près de 45% des inscriptions pour toute l'éducation des adultes. Dans plusieurs endroits, on peut même préciser que la promotion s'est avérée trop efficace. On ne réussit pas à satisfaire à la demande. Cependant, il faudrait mentionner que cette popularité s'applique surtout aux cours faisant appel à des habiletés manuelles. Pour les cours à portée plus sociale, la promotion a fait preuve d'une inefficacité chronique.

Il y a aussi certaines retombées économiques de l'éducation populaire. On relève à cet effet que, pour ce qui concerne les cours techniques, les marchands de matériaux bruts en profitent plus que ceux de produits finis. On soulève également que la compétence des marchands eux-mêmes doit augmenter face à des consommateurs plus avertis. Dans certains cas, il s'est créé un véritable marché et, finalement, mentionnons que les marchands effectuent tout naturellement une promotion de l'éducation populaire.

6.5.1 Promotion (situation souhaitée)

La seule chose que le comité recommande sur cette dimension, c'est que les SEA;

> repensent leur promotion pour les cours à portée sociale de façon à mieux équilibrer les deux tendances*.
> Que les animateurs soient utilisés à cette fin.

---

* Voir page 54.

6.6 Gestion (situation actuelle)

Les répondants aux entrevues se sont montrés fortement en faveur d'une décentralisation de la gestion en éducation populaire. Nous avons touché ce point au chapitre 5 portant sur le rôle de la DGEA. Nous reprenons intentionnellement dans ce sous-chapitre des éléments déjà traités en 6.2.

A l'heure actuelle, la gestion d'un SEA en éducation populaire présente grosso modo ces caractéristiques:

1° Octroi d'une enveloppe globale pour l'éducation populaire et le général temps partiel.

2° Octroi d'une enveloppe SEAPAC pour l'animation communautaire.

3° Utilisation de tours de passe-passe pour ce qui concerne les cours siglés et non siglés.

4° De l'autofinancement camouflé.

5° Des revenus d'inscriptions en éducation populaire qui servent à n'importe quoi.

6° Des ressources humaines étriquées: des demis ou des quarts de-temps.

7° Manoeuvres à travers des structures parallèles.

8° Peu de préoccupation pour l'éducation populaire de la part de la DGEA et d'un certain nombre de SEA.

9° Fossé entre buts de la DGEA et attentes de la population.

10° Manque de ressources spécialisées.

11° Travail de secrétariat très lourd.

12° Financement avec le critère heures/groupe.

6.6.1 Gestion (situation souhaitée)

Pour améliorer un type de gestion visiblement défaillant, le comité recommande à la DGEA:

1° D'accorder une enveloppe globale pour tout ce qui s'appellera éducation populaire.

2° Que tous les cours ou activités reliés aux objectifs provinciaux soient acceptés.

3° Que l'autofinancement soit accepté pour défrayer le coût de l'activité concernée.

4° D'émettre des directives précises en ce qui concerne la répartition de l'enveloppe globale pour s'assurer de l'atteinte des objectifs provinciaux.

5° D'accorder au moins deux personnes plein temps à l'éducation populaire.

6° De fusionner les structures parallèles.

7° De revaloriser l'éducation populaire pour lui accorder la place qui lui revient.

8° D'alléger le travail de secrétariat dans les SEA en fonctionnant surtout avec la DGEA-S, exceptionnellement la DGEA-R et en révisant la DGEA-1-S.

9° D'abolir la norme heure/groupe et procéder plutôt par: volume de population, disparités régionales, distances et besoins du milieu.

10° De se rapprocher des besoins de la population en consultant les SEA.

aux SEA:

1° D'investir en éducation populaire les revenus d'inscription provenant de cette formation.

2° De valoriser comme il se doit ce secteur qui touche le plus de monde en éducation des adultes.

3° De se tenir très près des besoins de la population en la consultant de façon régulière.

6.7 Coopération (situation actuelle)

Comme diagnostic sur la coopération ou la collaboration, on doit noter qu'elle n'existe pas à toutes fins pratiques. Il n'en demeure pas moins que, théoriquement, les répondants se déclarent en accord avec le principe de la collaboration avec les autres intervenants oeuvrant dans le milieu. Toutefois, certains parleront des contraintes qui rendent difficile cette collaboration.

On peut déceler deux types de contraintes: celles que nous appellerons internes à la communauté ou au SEA et celles qui pourraient être qualifiées d'externes.

La première contrainte interne relevée tient à la place ambiguë d'un SEA à l'intérieur d'une CSR. On considère que la perception du SEA par le secteur régulier fausse en quelque sorte les possibilités réelles d'action du Service d'éducation des adultes. On mentionnera également qu'entre les divers intervenants, on retrouve des jalousies, des conflits d'intérêt et de juridiction, des normes différentes, etc. On va même plus loin en disant: "les limites à la collaboration sont souvent très proches de nous; le blocage intervient fréquemment à l'intérieur même de la CSR". D'après quelques répondants, les contraintes les plus sérieuses originent plus des personnes en place que des champs de juridiction.

Pour l'orientation d'un SEA face à la collaboration, il nous apparaît primordial de déterminer si ce sont les contraintes internes ou externes qui jouent le plus. On doit être attentif à trouver les causes réelles plutôt que de se réfugier dans des excuses toutes faites (responsabilité de la DGEA, pas assez d'argent, etc.).

On mentionnera finalement que, si tous les organismes veulent être autonomes, ça complique sensiblement la collaboration.

Quant aux contraintes externes, elles tournent toutes autour d'un même pôle: "Le gouvernement implante toutes sortes d'organismes pour oeuvrer dans le milieu sans trop déterminer quels sont les rôles et juridictions de chacun. Ça simplifierait sensiblement les choses au champ si on s'entendait au niveau ministériel".

Règle générale, on coopère toutefois de façon informelle et on évite de dédoubler des services. Les relations avec les autres organismes semblent assez bonnes dans l'ensemble.

Certains DEA ont cru nécessaire de faire quelques réserves par rapport à l'efficacité réelle de la collaboration. Ainsi, on notera que les comités transorganiques font souvent preuve d'une lourdeur et d'une inefficacité peu communes. On

mentionnera également que la compétition entre organismes pour offrir des services à peu près similaires est loin d'être mauvaise en soi; selon certains, elle améliorerait la qualité des services offerts.

Tous les répondants se sont dits d'avis que la CSR demeurait l'organisme le mieux placé pour coordonner les activités d'un milieu en éducation populaire.

6.7.1 Coopération (situation souhaitée)

Pour améliorer la collaboration interorganismes, nous recommandons au MEQ via la DGEA:

> De prendre l'initiative auprès des autorités supérieures pour que les ministères précisent de façon claire les mandats de leurs organismes dans le milieu.

et aux SEA:

> De prendre l'initiative d'une concertation dans le milieu sans viser le leadership exclusif de cette coordination.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

Nous n'essaierons pas dans cette conclusion de dégager les principaux axes du rapport. Qu'il nous suffise plutôt de nous situer en tant que comité face à l'effort accompli.

En premier lieu, nous sommes conscients que ce travail traduit imparfaitement les réalisations des SEA en éducation populaire depuis plus de dix ans au Québec. Même si nous nous sommes constamment basés sur l'expérience vécue, le champ à couvrir n'en demeure pas moins trop large. Par voie de conséquence, le comité se dit ouvert au dialogue sur les orientations contenues dans le rapport.

Cet effort de huit mois de réflexion nous a également fait prendre conscience que, depuis dix ans, l'éducation populaire se construit sinon contre, du moins malgré la volonté politique de la DGEA. Cette absence nous est apparue à la fois comme anormale et préjudiciable à l'évolution de cette formation. Il nous semble que nos recommandations revalorisent à la fois le rôle de la DGEA et des SEA.

Tout au long de notre démarche, nous nous sommes efforcés de suivre de très près le mandat confié. Cependant, comme dans tout mandat de ce genre, certaines questions demeurent ouvertes. Dans notre cas, citons à titre d'exemples:

1e: le rôle des autres instances en éducation populaire

2e: l'utilisation des médias

3e: les initiatives des Services d'éducation des adultes en éducation populaire.

Nous tenons à remercier sincèrement les cinquante participants à l'enquête-terrain de l'apport important qu'ils ont fourni.

Pour terminer ce rapport, mentionnons de plus que les documents utilisés par le comité sont disponibles sur demande auprès du rédacteur:

Yvon Laviolette
1035 de la Chevrotière, 23e étage
DGEA - SEP
Tel: 643-5267

Recommandations

CHAPITRE 1:

R1 -DGEA: De clarifier au plus tôt son option sur le rôle d'agent de changement social de l'éducation populaire.

R2 -DGEA: De confronter et de défendre vigoureusement son option auprès des autorités supérieures du MEQ et du Conseil du Trésor.

R3 -DGEA: De concrétiser son option en accordant par exemple des ressources aux CSR pour identifier les besoins et supporter l'action. Ainsi, grâce à des stages de formation, les professeurs en éducation populaire pourraient servir d'intervenants ou de multiplicateurs de tout premier ordre. De nouveaux effectifs d'animateurs seraient aussi requis.

R4 -SEA: D'effectuer une sérieuse enquête de leur milieu portant plus particulièrement sur les associations et les groupes de pression, leurs divergences idéologiques et leur force respective.

R5 -SEA: D'établir clairement ses règles du jeu, ses critères à l'intervention en s'assurant le plus d'appui possible.

R6 -SEA: De se rappeler qu'un service public d'éducation se doit d'être au service de toute la population et viser surtout des objectifs d'ordre éducatif.

R7 -SEA: De s'engager résolument s'il décide de le faire.

CHAPITRE 2:

R1 -DGEA: De mettre au service des SEA les ressources nécessaires pour réaliser les analyses de besoins requises.

R2 -SEA: De respecter les champs d'action des autres organismes du milieu.

R3 -DGEA: Privilégier le terme éducation populaire à tout autre pour chapeauter le champ actuellement défini par "formation du citoyen".

CHAPITRE 3:

R1 -SEA: De mettre au point des moyens de promotion qui informent et sensibilisent davantage de citoyens à ce qu'est l'éducation populaire et ce qu'elle peut offrir. Pour ce faire, il y aurait lieu d'accorder une place plus importante à ce secteur à l'intérieur des services d'éducation des adultes.

R2 -DGEA: D'agir sur un changement de perception qu'ont les hommes
-SEA: et les femmes de l'éducation populaire.

R3 -SEA: D'effectuer des analyses sérieuses de motivations de ses clientèles afin de répondre aux véritables besoins, exprimés ou latents, et de favoriser la conscientisation de la population aux problèmes du milieu.

R4 -SEA: De se fixer des critères plus stricts d'acceptation, critères reliés à une orientation éducative et sociale claire du SEA. Que les SEA accordent une priorité aux milieux défavorisés dans l'accueil aux projets qui leur sont soumis.

R5 -DGEA: De garantir un budget minimum d'opération aux secteurs éducation populaire des SEA et de mettre fin une fois pour toutes aux structures parallèles.

R6 -DGEA: D'accorder une priorité aux milieux défavorisés.

R7 -DGEA: D'inventorier les moyens possibles de rejoindre la clientèle
-SEA: masculine.

CHAPITRE 4:

R1 -SEA: D'offrir du perfectionnement à leurs formateurs pour améliorer s'il y a lieu leurs compétences techniques et inclure dans leur pédagogie la dimension sociale, la conscientisation aux rôles sociaux énumérés au tout début du rapport. On favoriserait ainsi le rôle de multiplicateur relié à la pédagogie.

R2 -DGEA: De soutenir ces efforts des SEA soit par l'octroi de ressources financières et/ou humaines adéquates.

R3 -SEA: De structurer leur éducation populaire en tenant compte des trois voies d'accès énumérées ci-haut en cesssant d'opposer l'une à l'autre.

R4 -DGEA: D'apporter toute l'aide et le support possibles pour réaliser cette réorientation pédagogique.

R5 -DGEA La création d'outils pédagogiques faisant appel à des manipulations qui rendront plus accessibles des contenus d'activités présentées jusqu'à maintenant de façon trop abstraite - ex. psychologie, économie, politique, etc.

CHAPITRE 5:

R1 -DGEA: De voter un budget unique et spécifique pour ce qui est de l'éducation populaire.

R2 -DGEA: De fusionner ses structures parallèles en un seul programme ayant un cadre à sa tête, cadre qui participera aux travaux du Comité de régie.

R3 -DGEA: De supporter des actions spécifiques des SEA cadrant avec l'orientation générale.

R4 -DGEA: De laisser aux SEA le soin de coordonner les actions du milieu en éducation populaire.

R5 -DGEA: De mettre au point une campagne provinciale de publicité pour faire connaître ses objectifs.

R6 -DGEA: De mettre en place des mécanismes pour évaluer les actions des SEA et améliorer ainsi les services à la population.

R7 -DGEA: De déconcentrer au niveau de ses objectifs généraux après avoir bien défini ses exigences face au SEA. Les aspects plus spécifiquement touchés par la déconcentration incluraient: la planification, l'information et le contrôle.

R8 -DGEA: De décentraliser au niveau des SEA les aspects touchant la gestion des budgets, l'administration courante, l'animation, le soutien, l'apprentissage ainsi que le "management" des ressources humaines et matérielles.

R9 -DGEA: D'établir un mécanisme d'évaluation pour les objects décentralisés et de contrôle pour les objects déconcentrés.

R10-DGEA: De passer d'un bassin de contrôles et de normes à un bassin de ressources humaines, professionnelles, matérielles et financières au service du milieu; de jouer un rôle prédominant au niveau de la recherche, de la pédagogie, des idées novatrices, etc.

R11-DGEA: D'offrir au milieu, via ses ressources internes ou des ressources externes, des projets de formation liés aux objectifs généraux ou provenant de propositions des SEA.

R12-DGEA: De supporter l'organisation et l'implantation de nouveaux modes d'intervention.

R13-DGEA: De se préoccuper davantage de la fabrication de nouveaux outils d'apprentissage.

R14-DGEA: D'offrir à la population une information globale, continue et structurée.

R15-DGEA: De supporter les tentatives des SEA à la concertation grâce par exemple à une bonne circulation de l'information.

R16-DGEA: De mettre sur pied un service d'accueil pour les projets de niveau provincial avec l'assurance d'informer les SEA de ses actions.

R17-DGEA: D'établir une banque de projets facilement accessible.

CHAPITRE 6:

R1 -SEA: De faire siens les objectifs et priorités fixés par la DGEA

R2 -SEA: D'établir des objectifs et des priorités qui tiennent compte des disparités régionales.

R3 -DGEA: D'établir une politique unifiant les différentes structures parallèles en éducation populaire: Multi-Média, SEAPAC, OVEP et éducation populaire dans les CSR avec un responsable à temps plein par SEA.

R4 -DGEA: D'accorder un budget global et distinct à cette structure unifiée d'éducation populaire.

R5 -DGEA: De faire pression auprès de la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire et auprès de la Fédération des commissions scolaires pour obtenir l'accès gratuit aux locaux des CSR et CS.

R6 -DGEA: D'accorder au moins deux personnes à temps plein, incluant le responsable, par SEA.

R7 -DGEA: D'accorder 20% du budget global, non transférable, à la confection d'outils pédagogiques, de promotion ou d'information ou à l'achat d'équipement.

R8 -DGEA: D'accorder un budget pour défrayer les frais de séjour et de déplacement lors de rencontres des tables locales de consultation et de concertation.

R9 -DGEA: De faire disparaître l'ambiguïté concernant l'autofinancement et d'accepter le volume des activités autofinancées à l'intérieur des critères déterminant le nombre de permanents d'un SEA.

R10-DGEA: De défrayer le coût d'animateurs engagés à temps plein et intégrés à la structure.

R11-SEA: De cesser de faire preuve de méfiance et d'autonomie mal placées pour coopérer avec la DGEA en vue d'améliorer les services à la population.

R12-SEA: De faire une nette distinction dans les frais d'inscription entre cours financés et autofinancés, en plafonnant ceux des cours financés.

R13-SEA: De structurer un service d'accueil.

R14-SEA: D'offrir un support valable aux individus et aux groupes.

R15-SEA: D'offrir un service de documentation répondant aux besoins.

R16-SEA: De stabiliser les ressources humaines et financières pour permettre une permanence ou une continuité.

R17-SEA: D'analyser les besoins en coopération avec les autres organismes du milieu par l'établissement de tables locales de consultation et de concertation.

R18-SEA: D'utiliser l'aide offerte par la DGEA via l'Equipe d'aide au développement.

R19-DGEA: D'accepter le principe de reconnaître autre chose que des cours comme activités de formation (ex. sessions d'animation, cliniques, ateliers, etc.) et d'en tenir compte lors de l'octroi des fonds et de l'établissement des moyens de contrôle.

R20-SEA: Repensent leur promotion pour les cours à portée sociale de façon à mieux équilibrer les deux tendances. Que les animateurs soient utilisés à cette fin.

R21-DGEA: D'accorder une enveloppe globale pour tout ce qui s'appellera éducation populaire.

R22-DGEA: Que tous les cours ou activités reliés aux objectifs provinciaux soient acceptés.

R23-DGEA: Que l'autofinancement soit accepté pour défrayer le coût de l'activité concernée.

R24-DGEA: D'émettre des directives précises en ce qui concerne la répartition de l'enveloppe globale pour s'assurer de l'atteinte des objectifs provinciaux.

R25-DGEA: D'accorder au moins deux personnes plein temps à l'éducation populaire.

R26-DGEA: De fusionner les structures parallèles.

R27-DGEA: De revaloriser l'éducation populaire pour lui accorder la place qui lui revient.

R28-DGEA: D'alléger le travail de secrétariat dans les SEA en fonctionnant surtout avec la DGEA-S, exceptionnellement la DGEA-R et en révisant la DGEA-1-5.

R29-DGEA: D'abolir la norme heure/groupe et procéder plutôt par: volume de population, disparités régionales, distances et besoins du milieu.

R30-DGEA: De se rapprocher des besoins de la population en consultant les SEA.

R31-SEA: D'investir en éducation populaire les revenus d'inscription provenant de cette formation.

R32-SEA: De valoriser comme il se doit ce secteur qui touche le plus de monde en éducation des adultes.

R33-SEA: De se tenir très près des besoins de la population en la consultant de façon régulière.

R34-DGEA: De prendre l'initiative auprès des autorités supérieures pour que les ministères précisent de façon claire les mandats de leurs organismes dans le milieu.

R35-BEA De prendre l'initiative d'une concertation dans le milieu sans viser le leadership exclusif de cette coordination.

Achevé d'imprimer à
Québec en janvier 1978, sur
les presses du service de la Reprographie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec.

FIN

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Janvier 1977